

14

LA LÉGENDE
DU
PAGE DE SAINTE ÉLISABETH
DE PORTUGAL

ET LES
NOUVEAUX DOCUMENTS ORIENTAUX

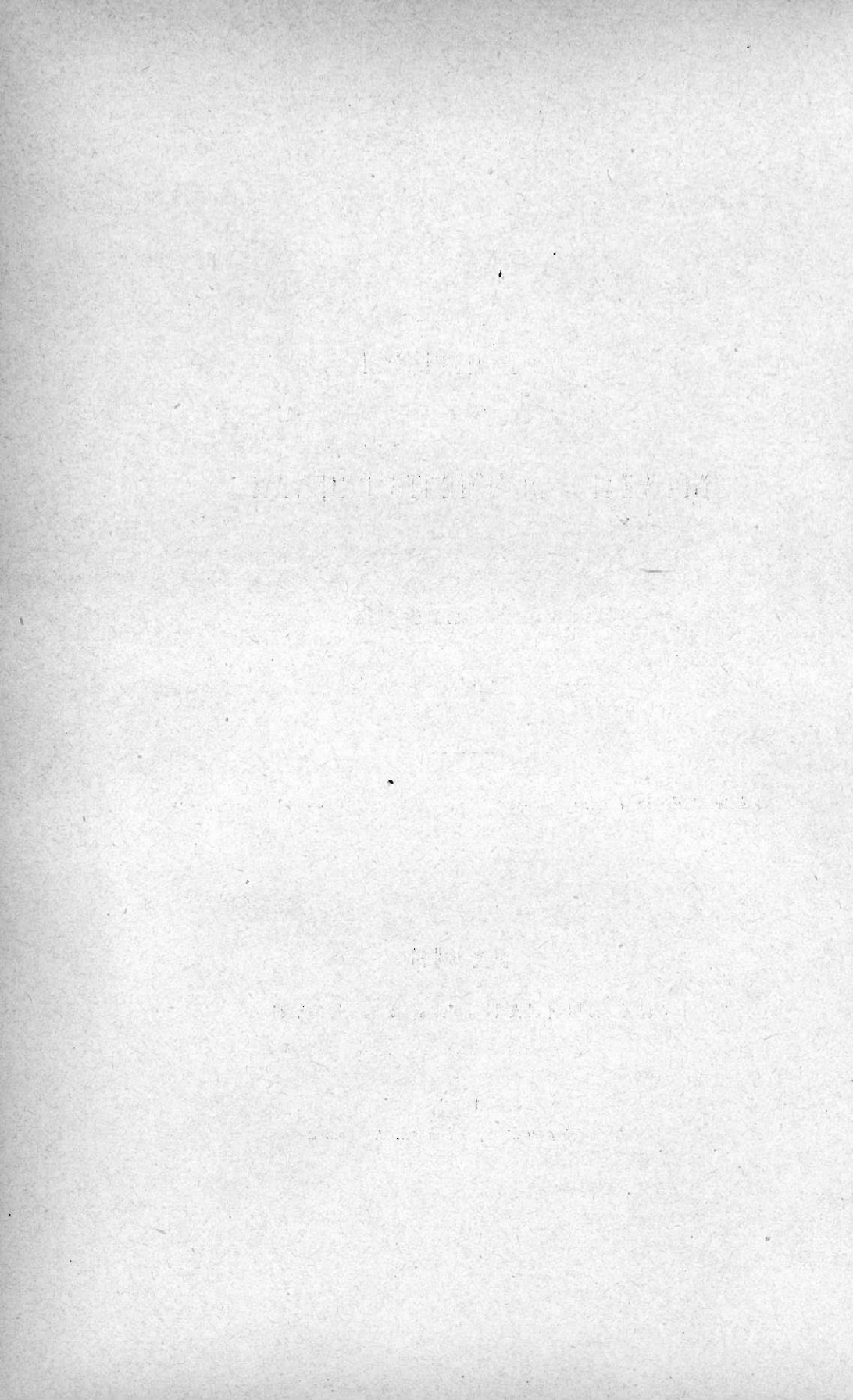
PAR
Emmanuel COSQUIN
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

(Extrait de la *Revue des questions historiques*. — Octobre 1912)

PARIS
AUX BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT-SIMON, 5

—
1912

Ce tiré à part n'est pas mis dans le commerce



LA LÉGENDE
DU
PAGE DE SAINTE ÉLISABETH
DE PORTUGAL

ET LES
NOUVEAUX DOCUMENTS ORIENTAUX

PAR
Emmanuel COSQUIN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

(Extrait de la *Revue des questions historiques*. — Octobre 1912)

PARIS
AUX BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

1912

Ce tiré à part n'est pas mis dans le commerce

L A

LÉGENDE DU PAGE DE SAINTE ÉLISABETH DE PORTUGAL

ET LES

NOUVEAUX DOCUMENTS ORIENTAUX

Le thème de la *Légende du Page* dans l'Inde au ^me siècle de notre ère. — Deux branches de cette famille de contes pénètrent de l'Inde en Chine à cette époque. — La fournaise ardente est-elle un trait spécialement européen? — Le thème des *Bons Conseils* : une forme primitive bizarre exportée de l'Inde parallèlement à la forme remaniée. — De la mosquée à l'église ou de l'église à la mosquée? — Substitution providentielle de *personne* et substitution de *lettre*. — La lettre substituée, en Orient et en Occident. — Le *Dit de l'Empereur Constant*. — Le *Panthéon* de Godefroy de Viterbe (1186) et les empereurs d'Allemagne Conrad II et Henri III. — Comment, il y a dix-sept siècles et davantage, les littérateurs bouddhistes manipulaient, dans l'Inde, les vieux contes traditionnels. — Etc., etc.

Quand, en janvier 1903, nous avons eu l'honneur de donner à la *Revue des questions historiques* notre étude *La légende du Page de sainte Elisabeth de Portugal et le conte indien des « Bons Conseils »*, nous savions bien que ce travail, si long qu'il fût, exigerait, prochainement peut-être, ce qu'on appelle vulgairement des *rallonges*. Dès le mois de juillet suivant, nous avions à lui en mettre une, que nécessitaient des recherches nouvelles et des observations reçues au sujet de notre article ¹. Nous demanderons aujourd'hui la permission de récidiver. Nous avons eu connaissance, dans ces derniers temps, de documents si intéressants et d'une si réelle importance, notamment d'un document tout à fait inattendu, que vraiment ce serait dommage de les laisser inutilisés : on y trouvera, ce nous semble, relativement à nos remarques et à nos thèses, des confirmations et précisions de grande valeur.

¹ *La Légende du Page de sainte Elisabeth de Portugal et les contes orientaux* (Post-scriptum).

Rappelons d'abord brièvement les principaux faits que nous avons constatés autrefois :

En 1562, une *Chronique franciscaine*, écrite en portugais, met au jour un prétendu épisode de la vie de sainte Élisabeth de Portugal, épisode inconnu à tous les biographes précédents. Cet épisode, c'est l'histoire, devenue fameuse, du vertueux page de la sainte reine. On connaît partout cette aventure : le page accusé calomnieusement auprès du roi, par un autre page envieux, d'être trop bien vu de la reine ; puis envoyé par le roi à des chaux-fourniers auxquels il devra demander si l'ordre du roi est exécuté, et qui, au reçu de ce message, le jetteront dans le four ; enfin échappant à la mort parce que, selon la recommandation dernière de son père, il s'est arrêté dans une église pour y entendre la messe : pendant ce temps, en effet, le calomniateur, dépêché par le roi auprès des chaux-fourniers pour savoir si la commission a été faite, arrive le premier au four à chaux, adresse aux chaux-fourniers la question fatale et est jeté dans la fournaise.

Ce prétendu fait historique n'est autre, — nous l'avons montré, pièces en main, — que l'adaptation à des personnages historiques (la reine Élisabeth de Portugal et son mari Don Denis) d'un de ces contes, de ces *exempla* dont au moyen âge les prédicateurs aimaient à renforcer et à égayer leur argumentation. Une aventure identique est racontée, en effet, au sujet d'un jeune *Gilhelmus*, serviteur d'un roi anonyme, dans le *Promptuarium Exemplorum* de Martinus Polonus, mort en 1278, alors que la future reine de Portugal n'avait que sept ans. En 1261, le dominicain Étienne de Bourbon avait déjà fixé par écrit, toujours à l'intention des prédicateurs, une variante de ce conte dans son *Liber de Donis*. Une allusion à ce même conte se rencontre aussi dans un poème latin d'un moine allemand du xi^e siècle, le *Ruodlieb*.

De l'Occident nous nous sommes, dans nos deux articles, transporté en Orient, et nous avons salué, dans un conte populaire de l'Inde du Sud, les principaux traits de l'*exemplum* des vieux prédicateurs. Une seule différence était à relever, indépendamment de ce qui se rapporte à la couleur locale, très accentuée : dans le conte indien, l'accusation calomnieuse contre

le brahmane est portée devant le roi, non par un envieux, mais par la reine, une reine adultère, dont le brahmane se trouve par hasard connaître les relations criminelles avec le ministre du roi, et qui, craignant d'être dénoncée, cherche à se débarrasser d'un témoin dangereux en l'accusant lui-même. Du reste, cette différence partielle du récit n'entraîne aucun changement dans la suite des aventures : dans l'Inde comme dans notre Occident le roi veut venger l'outrage sur celui qu'il croit coupable et qui est innocent, et un retard providentiel sauve le brahmane et perd son ennemi (ici, le ministre, complice de la reine).

Sur le long chemin entre l'Inde et notre Occident, c'est la forme indienne (avec la reine coupable et calomniatrice) que nous avons rencontrée partout, et chez des écrivains arabes des XI^e, XIII^e, XIV^e siècles, qui, le plus souvent, rattachent ce conte à des personnages historiques (second article, p. 211-215 = 7-11 du tirage à part), et dans un conte géorgien, fixé par écrit au XVII^e ou au XVIII^e siècle, et dans une légende liturgique, un *synaxaire*, de l'Église gréco-russe (premier article, p. 21-23 = 19-20 du tirage à part).

* * *

Nous avons noté aussi (I, p. 30-31 = 28-29 ; II, p. 214 = 10) l'existence, en Orient et en Occident, d'une autre branche de cette famille de contes, dans laquelle, bien que le fond du récit soit le même, la calomnie est toute différente : le calomnié est accusé d'avoir diffamé le roi en disant qu'il est lépreux ou qu'il a l'haleine infecte, et le calomniateur est un envieux qui, par ses artifices, sait rendre son accusation vraisemblable.

C'est, — ainsi que nous l'avons expliqué en détail (I, p. 32 = 30), — ce trait de l'*envie* qui, introduit dans la première forme indo-orientale, l'a modifiée de façon à en faire le conte devenu en Occident l'*exemplum* des prédicateurs du moyen âge et la Légende du Page. Ces modifications sont, du reste, beaucoup moins profondes qu'elles ne paraissent au premier abord.

* * *

Enfin, nous avons signalé (I, p. 33-35 = 31-33), comme se rattachant encore au tronc commun, une branche dans laquelle il n'y a plus de *calomnie*, ni par conséquent de calomniateur puni. Le grand personnage qui envoie le héros à la mort, ne le

fait point parce qu'il aurait été trompé sur son compte par de faux rapports ; c'est spontanément qu'il agit, poussé par l'égoïsme. C'est donc lui-même qui sera puni par l'action providentielle, et, s'il ne l'est pas en sa propre personne, il le sera dans la personne de l'être qui lui est le plus cher, de son fils.

Un conte, faisant partie de la grande collection indienne le *Kalhâ Saril Sâgara* (« L'Océan des fleuves de contes »), versifiée au XI^e siècle de notre ère par Somadeva de Cachemire, d'après un recueil plus ancien¹, vient se ranger, malgré ses particularités étranges, dans cette branche de la famille.

Dans notre travail d'autrefois, nous avons laissé de côté une dernière branche qui, pour l'idée, est très voisine de celle que nous venons d'indiquer : là, le grand personnage écrit à quelqu'un de sa parenté de faire périr le porteur de la lettre qu'il envoie, et c'est au jeune homme, de lui détesté, qu'il remet cette lettre ; mais, durant le voyage, à l'insu du jeune homme, une autre lettre est substituée à la lettre fatale, et, dans cette lettre supposée, ordre est donné de marier au jeune homme la fille du grand personnage ; ce qui a lieu. Dans cette dernière forme du thème, il y a donc toujours *substitution*, mais non substitution de *personne* : c'est un *ordre écrit* qui est substitué à un autre, tout différent.

Parfois, les deux thèmes sont juxtaposés dans le même conte ; alors l'ennemi du héros voit non seulement son fils tué à la place de celui qu'il envoyait à la mort (thème précédent) ; il voit encore sa fille mariée à ce dernier par un singulier concours de circonstances.

Cette juxtaposition des deux aventures, nous la rencontrons dans un document de première importance par son âge, un conte indien, traduit en chinois par le bouddhiste Seng-houei, mort en l'an 280 de notre ère. Nous allons donner le résumé de ce très curieux récit, qui nous apporte la preuve positive que, *dès le III^e siècle, notre famille de contes, représentée tout au moins par deux de ses branches, existait dans l'Inde.*

¹ Sur Somadeva on peut voir, dans la *Revue biblique internationale* des Dominicains de l'École biblique de Jérusalem, notre travail *Le Prologue-cadre des Mille et une Nuits, les Légendes perses et le Livre d'Esther* (1^{er} article, janvier 1909, p. 19-20 == 14-15 du tirage à part).

Ce conte sino-indien est encore inédit ; on pourra le lire prochainement dans un recueil considérable de *Contes bouddhiques*, importés très anciennement de l'Inde en Chine à diverses dates, et dont M. Édouard Chavannes, membre de l'Institut, va publier la traduction en français : l'éminent sinologue a bien voulu nous communiquer les épreuves de ce grand travail, en nous autorisant à en faire usage. Notre conte porte, dans la série des cinq cents contes traduits par M. Chavannes, le n^o 45, et il fait partie des quatre-vingt-huit contes dont se compose le *Lieou tou lsi king*, recueil de *souâtras*¹, traduit du sanscrit en chinois par Seng-houei².

Si ancienne qu'en soit la rédaction, le récit sino-indien offre, sur divers points, des altérations évidentes de la donnée originale, altérations dont certaines existaient peut-être déjà dans le vieux conte que le rédacteur bouddhiste a pris pour en faire un *djâtaka*, une des histoires des existences successives du Bodhisattva, le futur Bouddha, le Bouddha *in fieri*. Quoi qu'il en soit, voici en abrégé cette histoire :

A l'une de ses innombrables naissances, le Bodhisattva est devenu le fils d'un homme pauvre, qui ne veut pas l'élever et qui le dépose à une croisée de chemins. Or, selon les coutumes du royaume, ce jour est un jour de fête, et un brahmane, voyant les gens se divertir, prophétise que, s'il leur naît, ce même jour, un garçon ou une fille, cet enfant « sera élevé en dignité et, en outre, sage. » Parmi les auditeurs se trouve un homme riche, un « maître de maison », sans enfants. Il fait chercher partout un enfant abandonné qu'il puisse adopter. Le petit garçon, exposé par son père et qui a été recueilli par une veuve, lui est indiqué, et il le prend chez lui pour l'élever. Un peu plus tard, sa femme lui ayant donné un fils, il regrette ce qu'il a fait, et il cherche à diverses reprises à se débarrasser de l'enfant adopté ; mais, chaque fois, saisi de remords, il le reprend chez lui. Finalement, voyant que, devenu grand, l'adopté est plus intelligent en toutes choses que son fils propre, le maître de maison écrit une lettre à un fondeur de mé-

¹ Les *souâtras*, chez les Bouddhistes, sont ce qu'on pourrait appeler des sermons, mis dans la bouche du Bouddha et contenant l'exposé général de la doctrine.

² Bien que les *Cinq cents contes et apologues extraits du Tripitaka chinois* soient publiés aujourd'hui (trois volumes, Paris, 1910-1911), nous tenons à ne rien changer à ces lignes, qui témoignent, et de l'extrême amabilité de M. Chavannes et de notre profonde reconnaissance.

taux qui est à son service et qui demeure à quelque distance de la ville, et il lui intime l'ordre de jeter dans la fournaise l'enfant qui lui apportera la lettre. Puis il remet la lettre au jeune garçon, en lui disant d'aller faire l'inventaire de l'argent et des objets précieux qui se trouvent chez le fondeur ; « car, ajoute-t-il, ce sera là votre fortune, que vous posséderez jusqu'à la fin de vos jours. » — Quand l'enfant passe sous la porte de la ville, il aperçoit son frère cadet, le fils du maître de maison, qui, avec des garçons de son âge, joue à lancer des noix. Le frère cadet l'arrête et lui dit : « C'est une chance pour moi que vous soyez venu ; vous allez me regagner ce que j'ai perdu. » Le frère aîné parle alors de l'ordre du père, qui doit être exécuté. « Je m'en charge, » répond le frère cadet. Il prend donc la lettre, et la conséquence, c'est qu'il est jeté dans la fournaise.

Plus tard, le maître de maison, encore plus décidé à faire périr l'adopté, lui dit de se rendre dans un de ses palais, fort éloigné, pour vérifier les comptes de l'intendant du domaine, et il lui donne une lettre pour cet intendant. Or la lettre contient l'ordre de se saisir du jeune homme, de lui attacher une pierre à la ceinture et de le jeter dans une eau profonde. — A mi-chemin du palais, le jeune homme s'arrête chez un brahmane, grand ami de son père adoptif, où il est très bien reçu. La fille du brahmane, sage et clairvoyante, vient pendant la nuit furtivement regarder le jeune homme ; elle voit la lettre, l'ouvre, la lit et lui en substitue une autre, dans laquelle le père adoptif ordonne à l'intendant du palais d'envoyer au brahmane des cadeaux de fiançailles pour le mariage de la fille de celui-ci avec son fils. — Le mariage se fait, et le maître de maison, quand il en est informé par l'intendant, tombe gravement malade. A cette nouvelle, le jeune homme éclate en sanglots et s'empresse de se rendre auprès de son père adoptif, accompagné de sa femme. Celle-ci ayant fait au maître de maison de grandes démonstrations de piété filiale, le richard, suffoqué de fureur concentrée, meurt. Le jeune homme se conduit alors en véritable fils, et tout le royaume le loue.

La moralisation de cette histoire est celle-ci : « Telle est la manière dont la *pāramitā* de patience religieuse du Bodhisattva pratique la patience des injures ¹. »

¹ Les *pāramitās*, au nombre de six, parfois de dix, sont les perfections des vertus cardinales, par la pratique desquelles les Bodhisattvas parviennent à la dignité de Bouddha.

Ce conte, que le bouddhisme du Nord (bouddhisme de langue sanscrite) a inséré, à une époque qu'on ne saurait fixer, mais certainement très ancienne, dans ses livres d'édification, et qui de là est parvenu en Chine au III^e siècle, a pris place aussi dans les livres canoniques du bouddhisme du Sud (bouddhisme de langue pâli) ou, pour être plus exact, dans des commentaires autorisés de tels livres, à une époque ancienne aussi, quoique moins lointaine. Elle se rencontre dans le *Dhammapada-Attakathâ*, commentaire sur le *Dhammapada*, écrit par le célèbre bouddhiste Bouddhaghosha, et dans un autre ouvrage du même auteur, le *Manoralha Poûranî*, commentaire sur l'*Angoullara-Nikâya* ¹.

Nous indiquerons, au cours du récit, les principales différences entre ces deux versions de l'*Histoire de Ghosaka* ² :

Le *déva* Ghosaka, par suite de fautes, doit quitter le monde des dévas et devenir homme ³ ; il renaît, dans la ville de Kosambî, d'une courtisane qui, voyant que ce n'est pas une fille, le fait jeter dehors. L'enfant est recueilli par un ouvrier au service du

¹ Le grand indianiste Albrecht Weber (*Monatsberichte der Akademie zu Berlin*, janvier 1869, p. 10 seq.) fixait sans hésitation au commencement du V^e siècle de notre ère la rédaction du commentaire du *Dhammapada*. Un autre Maître en indianisme, notre ami M. A. Barth, n'est pas si affirmatif. Ce commentaire, nous fait-il remarquer, est *attribué* à Bouddhaghosha, qui vivait *probablement* vers 430. Mais cette attribution, du moins pour le texte tel que nous l'avons, est sujette à forte caution, *surtout pour les histoires qui y sont enchâssées*. Beaucoup de ces récits se retrouvent, en effet, dans d'autres commentaires de livres canoniques, commentaires également attribués à Bouddhaghosha, et avec des variantes telles, petites et grandes, que toutes ces versions ne peuvent être sorties de la même plume. Et c'est précisément le cas pour la légende en question (la *Légende de Ghosaka*, ou Ghosika, Ghosita, variantes du nom, parfois dans le même récit), laquelle est reproduite avec de notables divergences dans le commentaire de Bouddhaghosha sur l'*Angoullara Nikâya* du canon pâli.

² Un savant allemand, un prêtre catholique mort prématurément il y a sept ou huit ans, Edmund Hardy, a publié en 1898, dans le *Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland* (p. 741-798), le texte pâli et la traduction anglaise des deux versions, accompagnés de remarques et de rapprochements (avec d'autres contes indiens) des plus intéressants.

³ Le Bouddhisme a conservé le monde des êtres divins, des *dévas*, avec Indra, leur roi ; mais il a, si l'on peut parler ainsi, baissé ce monde d'un cran : les dévas ne sont plus des dieux, mais quelque chose qui a donné aux traducteurs anglais (et à M. Hardy aussi) l'idée de les appeler des « anges », expression qui certainement ne vise pas à l'exactitude théologique. — Au fond, nous dit M. Barth, les Bouddhistes n'ont pas innové sous ce rapport autant qu'on pourrait l'imaginer. Pour toute la haute spéculation hindoue, les dévas sont simplement des êtres surhumains. Leur immortalité, ainsi que leur puissance, est limitée, et le saint, — c'est-à-dire l'ascète aux méditations intenses, aux effroyables austérités, — peut les humilier.

setthi (c'est-à-dire du chef de la gilde des marchands) de Kosambi.

Ce jour-là même, le *setthi*, rencontrant le *pourohita* (le chapelain du roi), lui demande ce que disent les étoiles. Le *pourohita* fait ses calculs et répond : « Telle et telle étoile ; aujourd'hui, sous cette étoile est né un enfant qui deviendra chef des marchands. »

Le *setthi*, dont la femme est enceinte, se dit que c'est évidemment qu'elle vient de lui donner un fils, son futur successeur ; mais il n'en est rien. Alors il fait chercher dans Kosambi quel enfant peut être né ce jour-là, et il achète à l'ouvrier le petit garçon. « S'il me naît une fille, pense-t-il, je la marierai avec lui et je lui obtiendrai la charge de *setthi* ; s'il me naît un garçon, je me débarrasserai de cet enfant trouvé, qui empêcherait mon fils d'être *setthi*. »

La femme du *setthi* ayant mis au monde un fils, le *setthi* cherche plusieurs fois à faire périr le petit Ghosaka en l'exposant à divers dangers ; mais l'enfant est constamment couvert d'une particulière protection. Pendant ce temps, les deux garçons ont grandi. Un jour, le *setthi* va trouver son potier et, après lui avoir donné de l'argent, il convient avec lui que, tel jour, à telle heure, il lui enverra Ghosaka ¹ ; le potier le jettera dans sa *glazure* brûlante (le vernis qu'il applique à ses pots) ².

Ghosaka est donc envoyé chez le potier, avec mission de dire : « Hier, mon père vous a commandé un ouvrage ; faites-le. » Mais, sur la route, le fils du *setthi*, qui joue aux billes avec des camarades, voit Ghosaka et court après lui : « Mon frère, en jouant avec les garçons, j'ai beaucoup perdu ; regagne-le moi donc. — Je n'ai pas le temps, répond Ghosaka ; mon père m'a envoyé chez le potier pour une affaire pressante. — Eh bien, mon frère, j'irai. » Ghosaka y consent, et le fils du *setthi* est jeté par le potier dans le liquide brûlant.

Ensuite, le *setthi* envoie Ghosaka porter à l'intendant de ses « cent villages » une lettre dans laquelle il ordonne à cet intendant de tuer le jeune homme et de le jeter dans un puisard ³. Ghosaka

¹ Dans l'*Attakathâ*, le *setthi*, parlant au potier, dit de Ghosaka, on ne sait pourquoi : « Il y a un *mien fils* de basse naissance (*avajâlaputtaka*, fils de concubine esclave). » — Dans le *Manoratha Pôûrani*, il dit simplement : « Il y a dans ma maison un petit garçon de basse naissance. »

² Il y a là, dans le récit, une complication très peu vraisemblable. Le potier doit d'abord couper le jeune garçon en morceaux à coups de hache, puis le mettre dans une jarre et faire cuire la jarre dans la *glazure*. L'idée primitive est évidemment de le jeter dans le liquide brûlant du potier, comme le jeune garçon du conte sino-indien doit être jeté dans la fournaise du fondeur.

³ Encore ici, le *setthi*, dans l'*Attakathâ*, qualifie Ghosaka de « un *mien fils* de basse naissance ».

part, avec la lettre attachée au bord de son vêtement. (Le setthi, n'ayant pas fait apprendre à lire à Ghosaka, ne craint pas que celui-ci prenne connaissance de la lettre.)

Le jeune homme fait halte, selon ses instructions, chez le setthi d'un certain village. Or la fille de ce setthi avait été, dans sa quatrième existence (avant son existence présente), la femme du futur Ghosaka ; aussi son ancien amour se réveille-t-il. Elle lit la lettre, pendant que Ghosaka dort, la déchire et lui en substitue une autre, dans laquelle l'intendant est invité à demander pour Ghosaka la main de la jeune fille, etc. ¹.

Tout se fait conformément à la fausse lettre. En apprenant le mariage, le setthi tombe malade d'un flux de sang. Il veut faire venir Ghosaka, afin de le déshériter ; mais la jeune femme empêche Ghosaka de partir jusqu'à ce qu'elle sache que le setthi est dans un état désespéré. Et, grâce à elle, Ghosaka devient grand marchand ².

Nous étudierons chacune des trois parties dont se composent ces trois contes bouddhiques, variantes d'un même original :

L'introduction (la prédiction lors de la naissance du héros) ;

L'envoi à la fournaise ;

La lettre substituée.

Nous commencerons par l'*Envoi à la fournaise*, qui se rapporte directement à la *Légende du Page*. L'introduction sera examinée en même temps que l'aventure de la *Lettre substituée* (nous aurons à citer, notamment, une curieuse légende historique du moyen âge).

§ I

L'ENVOI A LA FOURNAISE

Dans cette partie des trois contes bouddhiques, nous retrouvons

¹ Dans chacune des deux versions, la lettre est rédigée d'une façon différente.

² Dans l'*Attakathā*, Ghosaka ne sait rien du plan de sa femme ; elle ne l'avertit de la maladie du setthi qu'au troisième message. Quand ils sont arrivés chez le setthi mourant, celui-ci déclare devant le receveur de ses revenus qu'il aurait bien envie de dire qu'il ne donne rien de sa fortune à son fils Ghosaka, mais qu'il la lui donne tout de même. Alors la jeune femme, craignant que, s'il parle encore, il n'exprime une intention différente, feint le désespoir et se jette à corps perdu sur le setthi en lui frappant violemment de la tête la poitrine, et le setthi meurt. C'est seulement quand Ghosaka est devenu grand marchand qu'il apprend qu'il doit tout à sa femme. — Dans l'autre version, Ghosaka est informé de tout, et, indépendamment du *coup de tête* si opportun de sa femme, c'est par la fraude qu'il arrive à se faire donner par le roi la charge de grand marchand, les serviteurs du setthi, subornés, l'ayant déclaré fils de leur maître.

vons tout à fait les traits essentiels de certains contes indiens que nous avons cités dans notre premier travail (p. 33-35 = 31-33). Nous rappellerons ce conte du Bengale dans lequel le ministre d'un roi, craignant d'être supplanté dans la faveur de son maître par certain jeune garçon, charge celui-ci d'une lettre qui ordonne de mettre à mort le porteur. Sur son chemin, le jeune garçon rencontre un enfant, le fils du ministre, qui lui demande de cueillir un bouquet, et cela immédiatement, pendant que lui-même ira porter la lettre. Et l'enfant meurt victime de l'ordre sanguinaire de son père. De même, dans le grand recueil de Somadeva de Cachemire (XI^e siècle), mentionné plus haut, le brahmane Phalabhouti, envoyé par le roi pour être immolé et pour fournir ensuite la matière d'un mets magique, rencontre le jeune fils du roi, qui le prie de s'occuper sans retard de lui faire fabriquer des pendants d'oreille et qui va, à la place du brahmane, faire la commission au cuisinier.

Nous ferons remarquer que, dans cette aventure, telle que la donne le conte sino-indien, le récit primitif a été modifié, assez maladroitement, par le rédacteur bouddhiste. *L'inventaire chez le fondeur* a été ajouté sans aucune raison à la vieille histoire, et la preuve, c'est que le fils adoptif ne fait nulle difficulté de remettre la lettre à son frère, le fils du « maître de maison », estimant qu'ainsi la commission sera faite ; il ne dit pas un mot qui puisse faire penser qu'il ait été chargé d'une opération de comptabilité, exigeant de sa part une démarche personnelle chez le fondeur. Du reste, la rédaction pâli, bien que postérieure en date (V^e siècle, ou peut-être plus tard, au lieu du III^e siècle), a beaucoup mieux conservé la physionomie primitive de ce passage.

Jusqu'à ces derniers temps, entre la chaudière d'huile bouillante dans laquelle le vieux brahmane de l'Inde méridionale doit être jeté (comparer la *glazure* brûlante des contes pâli) et le four à chaux ou la fournaise de forge des contes de l'Europe occidentale, il pouvait sembler qu'il y eût une grande lacune : dans les contes littéraires arabes, dans le conte géorgien et même dans le synaxaire de l'Église gréco-russe, le jeune homme calomnié doit être non brûlé, mais *décapité*. Un seul

conte, — un conte russe qui nous avait échappé en 1903 et qui appartient à la même branche que les contes sino-indien et pâli, — fait écrire par le riche marchand Marko : « Aussitôt la lettre reçue, va à la savonnerie avec le porteur de ce message et jette-le dans une chaudière bouillante. » (Cité par feu Alexandre Vesselofsky. *Romania*, 1877, p. 189.)

Et voilà, — grâce à la publication de M. Chavannes, — que, dans l'Inde même, à une époque antique, très probablement antérieure au III^e siècle de notre ère, apparaît la *fournaise de fondeur*, la fournaise de Ribadeneyra (I, p. 9 = 7) et de Rétif de la Bretonne, versifié par Schiller (I, p. 16-17 = 14-15) ¹.

Entre l'Inde et l'Europe, nous avons déjà, depuis nos précédentes publications, rencontré cette même fournaise dans un très singulier petit conte arabe, qui a été recueilli dans l'Irak par un assyriologue bien connu, M. Bruno Meissner, professeur à l'Université de Breslau, « pendant son séjour sur les ruines de Babylone », et publié en 1903 ² :

Un marchand de sorbets au raisin a l'habitude de colporter ses sorbets dans les rues en criant : « Celui qui glorifie Dieu ne sera pas confondu. Si tu creuses une fosse pour y faire tomber un autre, tu y tomberas bientôt toi-même. » Or, certain personnage de la ville, fatigué d'entendre ce refrain, se dit qu'il va se débarrasser du bonhomme. Il le fait venir et le charge de porter à Maître Un Tel [probablement un forgeron] un billet sur lequel est écrit ceci : « Quand arrivera le porteur de ce billet, jette-le dans le feu du fourneau ³. »

Le marchand de sorbets part avec le billet, et rencontre un jeune garçon, frère de celui qui l'envoie. Le jeune garçon lui demande où il va. « Ton frère m'a remis ce billet pour Un Tel,

¹ En 1860, Albrecht Weber (*op. cit.*, p. 46) ne pouvait connaître aucun conte indien de cette famille où figurât véritablement la « mort par le feu » ; car ce qu'il dit au sujet du conte de Somadeva, rappelé un peu plus haut, est fort peu probant. Pour lui, « il y a, dans l'envoi au cuisinier, l'indication implicite que le jeune garçon périt dans le feu du four ». Mais où Weber a-t-il vu qu'il y ait un four dans cette horrible histoire ? Pour préparer avec de la chair humaine un mets magique, le cuisinier devait préalablement égorger la victime et non la brûler vive.

² Bruno Meissner : *Neuarabische Geschichten aus dem Iraq* (Leipzig, 1903), n° 4.

³ M. Bruno Meissner a bien voulu nous expliquer que son conteur employait ici le mot *kouura*, signifiant *fourneau de forge*. (Dans la Bible, le mot *kouur* a le sens de fourneau, de fournaise où l'on fond les métaux.)

répond l'homme ; mais je ne sais pas où il demeure. — Je le sais, moi, dit le jeune garçon, et je porterai le billet. » C'est donc le jeune garçon qui est jeté dans la fournaise. Quand tout se découvre, le personnage qui voulait faire périr le marchand de sorbets s'écrie : « Celui qui est avec Dieu, Dieu est aussi avec lui. »

Ce petit conte des Arabes de l'ancienne Babylonie appartient, comme on voit, à la même branche que le conte sino-indien et ses variantes pâli : dans tous ces contes, le héros est envoyé à la mort par un personnage plus ou moins considérable, qui le déteste, et un incident providentiel fait que ce n'est pas lui qui périt, mais le fils même de son ennemi (dans le conte arabe, c'est par suite d'une altération que la victime est le *frère* et non le fils de cet ennemi).

Ce que crie le marchand de sorbets en offrant sa marchandise rappelle tout à fait la maxime que le vieux brahmane du conte de l'Inde du Sud prononce chaque matin devant le roi en venant le saluer : « Celui qui sème le bien récoltera le bien ; celui qui sème le mal, récoltera le mal » (I, p. 20 = 18), maxime que le brahmane Phalabouti du conte de Somadeva ne cesse de répéter à la porte du palais (I, p. 34 = 32). Déjà nous avons eu à signaler (II, p. 214 = 10), dans un livre arabe du xiv^e siècle, le *Soukkardân*, un conte de cette famille, dans lequel un vizir, en venant saluer le roi, prononce chaque matin ces paroles : « La bonne action du bon recevra sa récompense, et la mauvaise action du mauvais recevra son châtement. »

Il est certain, comme nous l'avons fait observer autrefois, que cette formule, répétée pour ainsi dire liturgiquement, est beaucoup mieux à sa place dans la bouche d'un membre de la caste sacrée des brahmanes que dans celle d'un vizir. Dans la bouche du marchand de sorbets, une maxime de ce genre, accompagnant le cri de vente, devient tout à fait baroque ; mais c'est un lien de plus pour rattacher à l'Inde le petit conte de l'Irak.

Si court qu'il soit, ce petit conte a son importance ; il nous permet d'enregistrer un fait : la fournaise de fondeur du vieux conte sino-indien a voyagé, de l'Inde vers l'Occident, parallèlement à la chaudière bouillante des vieux contes pâli et du conte traditionnel de l'Inde du Sud ; mais la chaudière bouillante ne paraît pas avoir dépassé la Russie.

Le *four à chaux* de la Légende du Page, cet autre instrument de mort par le feu, vient-il, lui aussi, de l'Orient ? En lisant certain conte de cette famille que les Malais ont traduit du persan, il semblerait qu'il en serait ainsi ; mais peut-être ce conte malayo-persan donnera-t-il des inquiétudes. Envoyé avec un message chez un *chaufournier*, le héros s'arrête en route pour faire sa prière dans une *mosquée*. Deux ressemblances si précises avec nos contes de l'Europe occidentale, se présentant d'une manière tellement inattendue, dans un même conte oriental, c'est beaucoup à la fois.... Mais faisons d'abord connaître ce conte, tel qu'il a pénétré, en Extrême-Orient, dans la littérature malaise ¹ :

Saboûr ², jeune homme de bonne famille, mais pauvre, entre au service du roi de Damas et devient trésorier de celui-ci. Sa beauté et sa jeunesse attirent sur lui l'attention de la reine, et, un jour que le roi, en tournée d'inspection, l'envoie chercher son

¹ Le conte de *Saboûr qui n'a pas été brûlé vif* a été résumé par un savant hollandais, feu J. Brandes, dans son article *Iets over het Papegaai-Boek zooals het be de Maleiers voorkomt* (publié par la revue de Batavia *Tijdschrift van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*. Deel XLI, 1899, p. 431-497). Il se trouve à la p. 471 et forme le n° 13 des contes d'un des manuscrits du recueil malais le *Hikâyat Bayan Budiman*, l'« Histoire du Sage Perroquet », que le rédacteur dit expressément être traduite du persan en malais.

La littérature persane possède, effectivement, un ouvrage célèbre de même cadre et à peu près de même titre, le *Touti Nameh*, le « Livre du Perroquet », lequel dérive lui-même du livre indien la *Çouka-saptati*, les « Soixante-dix [Récits] du Perroquet. »

Nous devons faire remarquer que le conte de *Saboûr* ne se rencontre dans aucune des recensions connues du *Touti Nameh* ; mais il peut parfaitement avoir figuré dans une recension particulière, aujourd'hui disparue, le propre de ces recueils orientaux de contes étant la liberté que se donnent les transpositeurs successifs d'ajouter des contes au noyau primitif ou d'en supprimer : ce serait donc avec une telle recension qu'il serait arrivé chez les Malais.

Le manuscrit malais, analysé par M. Brandes, est conservé à la Bibliothèque de la Société des Sciences et Arts de Batavia (n° LXX du Catalogue des manuscrits malais de cette Société, publié en 1909 par M. Ph. S. Van Ronkel). — Un conte de même titre et, selon toute apparence, de même contenu, fait partie d'un autre livre malais, le *Hikâyat Baktiyar*, l'« Histoire de Baktiyar », traduit aussi du persan (même revue de Batavia, même année, p. 296).

M. Gédéon Huet, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, a dit, dans la *Romania* de juillet 1904 (p. 404), quelques mots de ce 13^e récit du Sage Perroquet.

² Nom emprunté par les Persans aux Arabes et qui signifie « le Patient. »

chapelet qu'il a oublié dans sa chambre, la reine veut le retenir. Il s'échappe et rapporte au roi le chapelet. Au retour du roi, la reine porte contre Saboûr l'accusation habituelle, et le roi ordonne au maître d'un four à chaux de jeter dans le feu le jeune homme qui lui apportera un gros citron, comme celui qu'il montre au chauxfournier. — Saboûr part avec le citron. Passant devant la mosquée, il y entre pour faire sa prière. Pendant qu'il y est encore, le roi envoie un de ses gens s'assurer si l'ordre a été exécuté. L'homme aperçoit le citron, que Saboûr a déposé dans le vestibule de la mosquée ; il le prend et s'en va au four à chaux. Dès que le chauxfournier voit le citron, il jette l'homme dans le feu. Cependant Saboûr, qui, à sa sortie de la mosquée, a cherché en vain le citron, arrive au four à chaux et comprend que le roi a voulu le faire périr. Son innocence est reconnue.

En prenant ce qu'on pourrait appeler le *signalement* exact de ce conte malayo-persan, on notera d'abord que, si ce conte appartient à la même *branche* de la famille que la Légende du Page, il n'appartient pas au même *rameau*.

Dans un premier rameau, on l'a vu, la reine est coupable, et, craignant que sa faute ne soit révélée au roi, elle calomnie le héros pour le faire envoyer à la mort ; mais, grâce à l'action providentielle, c'est le complice de la reine qui périt, et non l'innocent calomnié.

Dans un second rameau, la reine n'est aucunement coupable ; aussi n'est-ce pas elle qui calomnie le héros, mais un *envieux*, et c'est cet envieux qui finalement est mis à mort au lieu de celui qu'il a voulu perdre.

Ce second rameau est celui auquel appartient la Légende du Page, ainsi que tous les *exempla* des prédicateurs et autres contes similaires de l'Europe occidentale ; — le conte malayo-persan appartient au premier, comme tous les contes orientaux et les légendes pieuses, actuellement connues, du monde gréco-byzantin ¹.

¹ Le conte malayo-persan, assez embrouillé parfois dans son texte (et cela n'étonnera aucun de ceux qui ont suivi dans la littérature malaise les contes importés) présente une grave altération. Ce n'est pas un complice de la reine, c'est un brave homme quelconque qui est jeté dans le four à chaux au lieu de Saboûr. Tout un épisode a été omis et, par suite, il n'y a pas dans le récit malais de complice de la reine, laquelle ne fait montre de son dévergondage que dans l'épisode où elle essaie de corrompre Saboûr. La forme

Où et quand l'élément de l'*envie*, emprunté à une autre branche de cette famille de contes (voir plus haut), a-t-il été greffé sur la branche voisine, qui alors a produit son second rameau, c'est ce que sans doute on ignorera toujours. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'au temps des prédicateurs du XIII^e siècle et de leurs *exempla* mis par écrit, ce second rameau était déjà vigoureux.

En ce qui concerne les transformations dont le terme final est, d'un côté, le trait de l'*assistance à la messe*, commun à tous nos contes européens (de l'Orient comme de l'Occident), et, de l'autre, le trait de la *prière à la mosquée*, du conte malayo-persan, nous ne sommes pas plus avancés ; mais il y a moyen de suivre, depuis l'origine, ces transformations par lesquelles s'épure, de plus en plus, une donnée au commencement très grossière.

La prière à la mosquée sauve Sabour, en retardant son arrivée au four à chaux, exactement comme l'assistance à la messe sauve le page. Remontons, ainsi que nous l'avons fait autrefois, jusqu'à la forme brute, embryonnaire, de cet épisode.

Un conte indien (I, p. 26-29 = 24-27) nous montre comment l'obéissance absolue, aveugle, à une maxime bizarre devient pour le héros le salut. « Ne refuse jamais la nourriture prête, » dit la maxime donnée au héros par un fakir¹, et voilà qu'au moment

complète de ce conte, avec les deux épisodes, se rencontre, ce qui est bizarre, dans la seconde partie de ce même conte de *Sabour*. Là, le conteur juxtapose à la première histoire une seconde, dans laquelle Sabour, qui jusque-là était un adolescent, se trouve avoir laissé dans son pays femme et enfants, et demande au roi la permission de les aller voir. Comme dans le vieux poème germanico-latin du *Ruodlieb*, mentionné plus haut, le roi, en donnant congé à son fidèle serviteur, l'approvisionne de bonnes maximes, notamment de celle-ci : « Ne loge pas chez un homme vieux, qui a une femme jeune », maxime qui est la troisième de celles du *Ruodlieb* :

Quo videas, juvenem quod habet senior mulierem,

Hospitium tribui tibi non poscas iteranti (c'est-à-dire *iteranti*).

Sabour peut se convaincre, à ses dépens, de l'utilité de cette maxime. S'étant arrêté chez un sien frère, nommé Djiboûr, vieillard presque centenaire, qui vient d'épouser une fille de dix-huit ans, il a bientôt à repousser cette femme, laquelle avait déjà trompé son mari avec certain joaillier. Ici, conformément à la poétique du genre, c'est ce joaillier qui est tué par les *cipayes* que Djiboûr a apostés. (Le joaillier a ramassé et mis sur sa tête une très précieuse coiffure, donnée par Djiboûr à Sabour pour le désigner aux coups des *cipayes*, et que Sabour a jetée, parce qu'elle le gênait.)

¹ Le nom de *fakir*, qui proprement est arabe et s'applique aux religieux mendiants musulmans, « est employé, dans l'Inde moderne, pour désigner

d'aller porter la lettre fatale qui, à la suite de l'accusation calomnieuse portée contre lui par la reine, doit le faire décapiter, le héros se souvient de la maxime, et, pendant qu'il prend le repas auquel sa femme l'appelle, la commission est faite par un autre, l'amant de la reine, qui y laisse la vie.

Ici, pas la moindre idée de la Providence, récompensant une action bonne en soi : la maxime à laquelle on obéit, agit par sa vertu propre, par une sorte de magie.

C'était trop, même dans l'Inde, pour certains esprits, que ce contraste violent entre l'absurdité du moyen et l'importance du résultat, et l'élément religieux a été introduit dans le récit. La maxime que le brahmane du conte de l'Inde du Sud a reçue de son père, lui ordonne sans doute de ne pas refuser un repas ; mais quel repas ? le repas qui rompt le jeûne du onzième jour de la lune, un repas rituel auquel la présence obligatoire d'un brahmane apporte la consécration religieuse (I, p. 27-28 = 25-26 ; II, p. 208-211 = 4-7). En acceptant, bien que très pressé, l'invitation de son ami, le brahmane n'a pas uniquement le mérite de l'obéissance aux conseils paternels ; il prend part à un acte que la loi religieuse hindoue considère comme œuvre pie, et la récompense providentielle en paraîtra moins étonnante.

Le caractère religieux de l'acte qui sauve le héros va s'accroître. En pays chrétien, il deviendra l'acte de piété par excellence, l'*assistance à la messe* ; dans le monde musulman, la *prière à la mosquée*. Ici, ce qui appelle l'intervention divine salvatrice, c'est l'acte lui-même : l'œuvre pieuse sera récompensée, parce qu'elle est bonne d'une façon absolue, quand même elle n'aurait pas été recommandée, enjointe par la maxime paternelle. De là vient que, dans la plupart des versions de la Légende du Page, il n'y a plus de conseils du père ; ces conseils ont disparu aussi du conte malayo-persan.

Chose extrêmement *suggestive* par rapport à la migration des contes indiens : à côté de la forme complètement épurée (la troisième), les deux formes (première et seconde), qu'on pourrait

toute espèce de saint personnage, quelle que soit sa religion » (R. C. Temple : *Wide Awake Stories*, Londres, 1884, p. 321).

qualifier de *préparatoires* et dont l'une est si foncièrement indienne, se rencontrent hors de l'Inde.

Nous le savions déjà pour la seconde forme, et nous en avons constaté (I, p. 27-28 = 25-26) l'existence au XI^e siècle, dans le poème du *Ruodlieb* : « Ne refuse jamais, si quelqu'un t'en prie avec insistance pour l'amour du doux Christ, de rompre le jeûne; car tu ne le rompras pas vraiment, mais tu accompliras ses préceptes. » A quelles aventures se reliait, dans l'histoire du chevalier *Ruodlieb*, l'obéissance à cette maxime, devenue ici, comme nous l'avons montré jadis, la solution d'un cas de conscience, tandis que, dans l'Inde, la rupture du jeûne implique un acte rituel ? Le poème du moine de Tegernsee étant incomplet, il est impossible de le savoir. Mais la ressemblance *matérielle* avec la maxime léguée par son père au brahmane est frappante.

Bien frappant aussi est le pendant arabe que nous pouvons aujourd'hui mettre en regard de la première maxime, de la maxime baroque : « Ne refuse jamais la nourriture prête. » Dans un conte de l'Arabie du Sud en langue *mehri*, provenant du littoral du golfe d'Aden¹, le héros a acheté très cher trois conseils, dont le dernier est : « Si tu passes auprès de gens en train de préparer du café, ne t'en va pas avant que le café ne soit prêt. » Par obéissance à ce conseil, le héros, serviteur d'un roi, calomnié par la reine adultère et envoyé vers des soldats avec une lettre qui doit le faire décapiter, s'arrête en chemin, et l'amant de la reine, un autre serviteur du roi, le voyant s'attarder, se fait donner la lettre et va ainsi à la mort. (Notons que, dans ce conte de l'Arabie du Sud, comme dans le conte du *Soukkardân* arabe, précédemment cité, et dans le conte malayo-persan, le jeune homme est envoyé par le roi son maître chercher un *chapelet* oublié.)

De la seconde forme, où et quand est-on arrivé à la troisième et dernière (sous ses deux aspects, chrétien et musulman) ?

Et d'abord, peut-on supposer que ce changement final se serait effectué, d'une manière indépendante, à tel moment dans le monde musulman, à tel moment dans le monde chrétien ?

¹ Alfred Jahn : *Die Mehri-Sprache in Südarabien* (Vienne, 1902), n° 16.

Cela nous semble très peu vraisemblable ; car, en réalité, ce trait de la *participation d'un brahmane à un repas, participation donnant à ce repas un caractère rituel*, n'appelle pas forcément, ni même tout naturellement, sa transformation en *assistance à la messe* chez les chrétiens, en *prière à la mosquée* chez les musulmans. Arriver, ici et là, sans entente préalable, à des transformations tellement semblables, cela ne va pas du tout de soi.

Le changement final doit s'être fait, à une certaine époque, soit chez les uns, soit chez les autres. Ensuite la prière à la mosquée des musulmans serait devenue l'assistance à la messe des chrétiens, ou *vice versa*.

Si l'on considère, dans l'histoire de la migration des contes, le *processus* habituel, on serait porté à penser que ce serait d'abord dans le monde musulman, en Perse, que ce changement final aurait eu lieu, et qu'il aurait été ensuite lui-même l'objet d'une modification, d'une adaptation chrétienne¹. (Le trait du serviteur *s'allardant à prier dans une mosquée*, — tout à fait comme le Page, — figure, isolé, dans un ouvrage célèbre de Djelâl ed-din Roumi (1207-1273), le plus grand poète du mysticisme panthéistique persan, qui, très probablement, a pris ce trait dans un récit populaire²). Mais il y a là une question de dates qui ne laisse pas d'être embarrassante : le trait de l'assistance à la messe se rencontre, dès le XI^e siècle, dans ce poème germanico-latin, déjà plusieurs fois cité, du *Ruodlieb* (I, p. 12-14 = 10-12).

Sans doute nous savons que la Perse, — cette voie ordinaire par laquelle les contes indiens, écrits ou oraux, ont passé pour

¹ On peut être sûr que ce ne sont pas les Malais qui auraient introduit le trait de la prière à la mosquée dans le conte persan de *Sabour*, en le traduisant. Les Malais, — nous en avons des exemples stupéfiants, — ne sont que trop capables d'altérer, jusqu'à les rendre parfois inintelligibles, les contes qu'ils empruntent à d'autres pays ; quant à les modifier d'une manière intelligente, l'ont-ils jamais fait ?

² Au Livre III de son poème didactique le *Mesnevi* (le « poème à double rime », chaque demi-vers rimant avec l'autre), dont M. E. H. Winfield a publié la traduction, complète pour la partie doctrinale et abrégée pour les récits intercalaires (*Masnavi i Ma'navi. Translated and abridged by E. H. Winfield. Londres, 1887, p. 147*), l'auteur persan donne, dit M. Winfield, comme éclaircissement dans une de ses discussions, « l'anecdote d'un esclave qui obtient de son maître la permission d'aller dire ses prières dans une mosquée, mais y reste si longtemps, que l'on ferme les portes, et qu'il ne peut plus sortir, ni son maître entrer ».

pénétrer dans les régions à l'ouest de l'Hindoustan, — était devenue musulmane bien avant le xi^e siècle (la conquête arabe remonte au milieu du vii^e siècle), et l'épisode en question aurait eu matériellement le temps de prendre en Perse une forme islamitisée, qui se serait christianisée ensuite dans le monde byzantin et dans notre Occident. Mais on peut se demander, malgré tout, si la marge aurait été assez large.

Il y a bien une autre hypothèse : la transformation finale aurait eu lieu d'abord en pays chrétien, dans le monde byzantin ; puis, de ce monde byzantin, le conte christianisé serait rentré en Perse, peut-être à une époque relativement récente, pour s'y faire islamitiser. Assurément la chose n'est pas impossible ; mais voilà bien des allées et venues, et nous n'avons certes pas affaire ici au cas si simple de ce Juif qui, dans la France du xiii^e siècle, prend une version de notre conte, ayant cours dans le milieu chrétien où il vit (une version à peu près identique à la Légende du Page), la met en hébreu afin de l'insérer dans un recueil de contes moralisés, habillés à la juive, et, pour donner à ce conte le costume de rigueur, transforme l'assistance à la messe en assistance à un office de la synagogue (II, p. 215-216 = 11-12).

On a pu remarquer que nous n'avons parlé que du monde byzantin, et non de notre Europe occidentale, la région où ont été rédigés les *exempla* des prédicateurs du moyen âge et la Légende du Page.

C'est que, si l'on veut mettre en regard du conte malayo-persan un conte christianisé qui lui corresponde exactement pour l'ensemble, c'est dans ce monde byzantin ou dans ses dépendances, non loin de la Perse, qu'on le trouvera. Nous ne connaissons comme tel, en effet, qu'un conte géorgien, fixé par écrit au xvii^e ou au xviii^e siècle (I, p. 23 = 21) : tout y est, du conte de *Saboûr*, y compris les deux épisodes indiqués plus haut ; tout, excepté le four à chaux. Là (premier épisode), le héros, serviteur d'un duc, repousse les propositions de la femme de son maître ; ensuite (second épisode), envoyé en commission par le duc, il trouve dans la chambre de celui-ci cette même femme, en compagnie d'un autre serviteur. (Suit l'accusation calom-

nieuse et la décapitation du vrai coupable, pendant que le calomnié assiste à l'office divin.)

Dans notre Europe occidentale, — il faut insister sur ce point, — le trait de la *reine coupable* n'existe pas : la reine, au contraire, est un modèle de vertu. Cette simple remarque suffit pour montrer que, si un conte christianisé est rentré dans le monde musulman pour s'y faire islamitiser, ce n'était certainement pas le conte de l'Europe occidentale, notre Légende du Page.

Nous avons cru, un instant, avoir découvert en Orient le personnage de la reine non coupable avec tout son encadrement de la Légende du Page ; mais, en y regardant de plus près, nous avons pu nous convaincre que nous étions en présence d'un conte qui, pour l'ensemble, diffère complètement de notre groupe de contes de l'Europe occidentale, et dans lequel a été intercalé, sans rime ni raison, l'épisode de *l'envoi à la mort*.

Le conte oriental en question est encore un conte malais, traduction d'un original arabe ou persan ; c'est feu J. Brandes qui en a publié le résumé, comme il l'a fait pour le conte de *Saboûr* ¹ ; l'original a été traduit, en 1805, par le baron Lescallier, sur un texte persan ² ; en 1883, par M. René Basset, sur un texte arabe ³.

Les récits persan et arabe sont l'histoire d'une princesse qui a été forcée, à la suite d'une guerre où son père le roi de Perse a été vaincu, d'épouser le vainqueur, le roi d'Abyssinie. D'un précédent mariage, cette princesse a un fils (longue introduction là-dessus dans le conte arabe) ; mais le roi d'Abyssinie n'en sait rien.

Une fois établie en Abyssinie, la princesse trouve moyen de faire venir le jeune homme et de l'attacher au service du roi. Pendant quelque temps, elle se contient ; mais, un jour que le roi est à la chasse, elle appelle son fils et le serre dans ses bras. Un

¹ *Tijdschrift voor Indische Taal-, Land-en Volkenkunde*, t. XXXVIII (Batavia, 1895), p. 227 seq.

² Baron Lescallier : *Baktiyar ou le Favori de la Fortune. Conte traduit du persan* (Paris, 1805), conte VII.

³ René Basset : *Contes arabes. Histoire des Dix Vizirs*, traduite et annotée (Paris, 1883), X^e journée, p. 193 seq. (Ce conte se trouve aussi dans la traduction allemande des *Mille et une Nuits*, de M. Henning (1895-1899), t. XVIII, p. 99 seq.).

esclave, qui l'a vue, va faire son rapport au roi, et celui-ci, jugeant d'après les apparences, ordonne à un de ses gardes de mettre à mort le coupable ; mais le garde a pitié du jeune homme et le cache.

Cependant, une vieille fort savante, qui habite le palais et en qui le roi a toute confiance, voyant la reine plongée dans la tristesse, l'interroge et lui fait raconter son histoire. Alors elle va trouver le roi et lui donne un prétendu « talisman », qu'il posera sur la poitrine de la reine endormie et qui forcera celle-ci à lui révéler ses plus intimes secrets. La reine, prévenue par la vieille, feint de dormir et, questionnée par le roi, elle raconte ses aventures. Le roi regrette alors sa précipitation, et il est très heureux d'apprendre que son ordre n'a pas été exécuté. Il traite désormais le jeune homme comme son fils.

Le conte malais présente différemment la dernière partie du récit ; mais l'idée, au fond, est la même. Ce n'est pas un prétendu talisman qui provoque une comédie de prétendus aveux forcés ; c'est l'explosion d'une douleur très réelle qui, à la nouvelle (fausse) que le jeune homme est mort, arrache à la mère toute une confession devant le roi. Mais, ici et là, le résultat est le même : la vérité éclate ; le roi regrette l'ordre qu'il a donné et il se réjouit d'apprendre que le fils de la reine est toujours en vie.

Dans ces deux versions d'un même conte, il y a, sans doute, une reine innocente ; mais, est-il besoin de le faire remarquer ? *ce n'est aucunement la reine innocente de la Légende du Page* ; c'est un tout autre personnage, et qui restera tel après que le conte malais (ou le conte dont il est la traduction) aura inséré, on ne sait pourquoi, dans un récit pourtant bien complet, l'épisode inutile que voici :

Au lieu de donner à un serviteur l'ordre de tuer Chadad (le fils de la reine), le roi ordonne à un de ses ministres de mettre à mort un jeune homme qu'il lui enverra et qui se présentera devant lui avec un morceau d'étoffe blanche. Et il lui envoie Chadad, avec l'étoffe. En chemin, Chadad rencontre des enfants en train de jouer ; il donne l'étoffe à l'un d'eux, qui lui ressemble à s'y méprendre et qui, s'étant offert à porter l'étoffe où l'on voudra, est exécuté chez le ministre à la place de Chadad. Celui-ci étant arrivé [que venait-il faire, puisqu'il avait donné à un autre l'étoffe à porter ?], le ministre reconnaît son erreur. Il interroge Chadad et apprend de lui qu'il est fils de la reine. Alors il cache le jeune homme.

Cet épisode, assez incohérent, ne sert, cela est évident, abso-

jument à rien dans l'ensemble du récit. Ce qui amène le dénouement, répétons-le, c'est l'explosion de douleur de la reine. Et alors tout est au mieux, — excepté pour le pauvre jeune garçon qui a été mis à mort à la place de Chadad, tout à fait en contradiction avec les lois de la justice distributive des contes.

. . .

Pas plus que la reine innocente du conte de *Chadad*, le *four à chaux* du conte de *Saboûr* ne peut être considéré comme un indice d'emprunt à notre Occident. Si, pour le moment, le four à chaux ne se rencontre en Orient que dans le conte malayo-persan, peut-être en sera-t-il autrement demain. Est-ce que, il y a dix ans, l'on connaissait la *fournaise de forgeron* du petit conte arabe de l'Irak ? Est-ce que ce n'est pas aujourd'hui seulement qu'on trouve, dans l'Inde, la *fournaise de fondeur* du conte bouddhique du III^e siècle ? Assurément, comme instrument de mort par le feu, le four à chaux n'a rien de plus singulier, même en Orient, que la fournaise de forge ¹.

Ici, — et nous devons étendre cette réflexion à toute cette question de l'*islamisation* ou de la *christianisation* du conte indien, — les documents, actuellement, sont encore trop peu nombreux pour nous permettre de porter un jugement en pleine connaissance de cause.

. . .

Revenons aux contes bouddhiques, ou plutôt à la branche de notre famille de contes à laquelle ils appartiennent et dans laquelle l'instigateur de meurtre est puni dans la personne de l'être qui lui est le plus cher, de son fils.

Aux contes albanais et grec-modernes, cités dans notre premier travail (I, p. 33-34 = 31-32), nous ajouterons un petit conte très curieux du Tyrol, récemment publié ² :

Une jolie paysanne épouse un veuf, qui a un tout jeune fils, Loisl ; elle-même bientôt donne à son mari un petit Joerg. Les deux enfants sont déjà grandelets, quand la femme s'éprend follement d'un jeune et beau chaufournier. Le mari devient soup-

¹ Dans la Bible, Isaïe tire une métaphore du four à chaux (voir, dans le *Dictionnaire de la Bible*, de M. l'abbé Vigouroux, l'article *Chaux*).

² *Zeitschrift des Vereins für Volkskunde*, année 1906, p. 278.

gonneux et fait à Loisl des questions auxquelles l'enfant donne des réponses très significatives dans leur naïveté. La femme réussit à se disculper ; mais elle se dit que, pour être tranquille, il lui faut se débarrasser du petit garçon. Elle se concerta avec le chaudi-fournier : elle lui enverra avec une commission Loisl, et le chaudi-fournier le jettera dans le four à chaux. Loisl est donc envoyé ; mais, en route, il s'arrête pour prier dans une chapelle de la Sainte Vierge. Pendant ce temps, l'autre enfant, le petit Joerg, qui a voulu suivre son frère, arrive au four à chaux, et le chaudi-fournier, qui ne connaît pas assez les deux enfants pour les distinguer l'un de l'autre, jette dans la fournaise le fils de la femme adultère.

Dans ce petit conte, le thème de la punition dans la personne du fils est combiné, d'une façon nullement malhabile, avec le thème de la reine (ou plutôt ici de l'épouse) coupable. C'est, jusqu'à présent, le seul exemple, à nous connu, de l'existence de ce second thème dans l'Europe occidentale ; et encore, à cause de la combinaison, n'est-il pas à l'état pur : ainsi, pour ne relever que ce point, l'amant de la femme adultère n'est pas jeté dans le feu ; c'est lui-même qui y jette le fils de la coupable.

Dans un conte arabe d'Algérie, recueilli à Tlemcen, ce thème de la punition du père dans la personne de son fils a subi ce qu'on pourrait appeler un *retournement*, très singulier ¹ :

Le sultan des Beni-Yefren (dynastie berbère), en bâtissant Tlemcen, veut assurer la prospérité de la ville future, et, dans cette intention, il décide de sacrifier son fils. Il appelle donc le jeune garçon et lui donne une lettre en lui disant d'aller la remettre au chef des ouvriers occupés à construire la porte de la ville : or, cette lettre ordonne au chef ouvrier d'égorger le porteur et d'enterrer son corps dans les fondations de la porte.

A moitié chemin, le jeune garçon rencontre un petit Juif, qui d'ordinaire fait les commissions pour le sultan. Le Juif s'offre à porter la lettre ; le fils du sultan accepte, et le Juif est égorgé à sa place, et son corps enterré dans les fondations de la porte. « Ce Juif s'appelait Kechhout, et c'est pour cela que la porte fut appelée dans la suite *Bâb Kechhoul*. »

Le conte ajoute : « Ainsi le sultan voulait faire enterrer son

¹ W. Marçais : *Le dialecte arabe parlé à Tlemcen* (Paris, 1902), p. 261 seq.

filz pour procurer au pays la paix et la bénédiction, parce que c'était un filz de grande tente, un vrai musulman, une âme pure ; et il se trouva qu'à sa place on tua un Juif, filz de charogne. C'est pour cela que la ville eut à souffrir quatre-vingt-dix-neuf guerres ; et c'est l'entrée des chrétiens qui a complété le nombre de cent. »

Inutile de faire remarquer comment, dans cet étrange conte, tout s'est *relourné* : au lieu d'envoyer un ennemi à la mort, le sultan y envoie délibérément, par fanatisme, son propre filz, et sa punition, c'est qu'un autre et, qui plus est, un être impur, est immolé à la place de la victime pure désignée par lui.

§ 2

LA PRÉDICTION ET LA LETTRE SUBSTITUÉE

Dans les branches et rameaux de cette famille de contes que nous venons d'étudier, c'est une *substitution de personne* qui sauve le héros envoyé à la mort, et il importe peu que le message à délivrer à l'exécuteur soit un message oral (une phrase convenue) ou une lettre. En fait, la lettre se trouve rarement dans tous ces contes.

Tout au contraire, dans la dernière branche, à laquelle nous arrivons, la lettre est indispensable ; car c'est une *substitution de lettre* qui sauvera le héros ; bien plus, qui lui assurera le bonheur, en faisant tourner à son avantage les machinations de son ennemi.

* * *

Avant d'entrer au cœur même de notre sujet, constatons qu'il existe dans l'Inde un thème tout à fait simple de la *Lettre substituée*.

Dans un conte oral indien, dont plusieurs versions ont été recueillies, notamment dans le Bengale et dans le Pendjâb¹, une *rakshasî* (ogresse), ayant pris la forme d'une femme admirablement belle, se fait épouser par un roi, qui a déjà sept femmes, et bientôt, à l'instigation de la rakshasî, les sept reines sont jetées en prison, après qu'on leur a arraché les yeux. Plus tard, la rakshasî veut perdre aussi l'enfant de l'une d'elles, qu'elles

¹ Miss M. Stokes : *Indian Fairy Tales* (Londres, 1880), n° xi et xxiv. — Mistress F. A. Steel et R. C. Temple : *Wide-awake Stories* (Londres, 1884), p. 98 seq.

ont élevé dans leur cachot, le « fils de sept mères ». Elle envoie donc le jeune garçon chercher un certain objet dans le pays des rakshasas et lui remet, sous prétexte de lui assurer protection, une lettre pour la vieille rakshasi, sa mère. « Quand le jeune garçon arrivera, tuez-le et mangez-le, » dit en réalité cette lettre. En chemin, la lettre est lue par une jeune fille (ou par un fakir), qui y substitue une autre lettre, disant de donner au porteur tout ce qu'il demandera et de veiller à ce qu'il ne lui arrive aucun mal ¹.

Dans notre famille de contes, le thème de la *Lettre substituée* est, en règle générale, amené dans le récit par une *prédiction*. D'une façon ou d'une autre, il a été prédit qu'un jeune homme d'humble naissance deviendrait le successeur, l'héritier d'un grand personnage : celui-ci cherche, par tous les moyens, à faire mentir cette prédiction ; mais la destinée est plus forte que les hommes.

Pour que le héros atteigne le but vers lequel il se dirige inconsciemment, divers obstacles sont à écarter, et notamment des obstacles permanents :

- Dans certains contes, le grand personnage a un fils et une fille ;
- Dans d'autres, il a une fille ;
- Dans d'autres enfin, il a un fils.

Il y aura lieu d'examiner d'abord les contes des deux premiers groupes, qui peuvent parfaitement être réunis dans une même section de ce travail. Les contes du troisième groupe (qui se bornent presque aux trois contes bouddhiques résumés plus haut) font bande à part.

SECTION A

Dans l'Inde, appartiennent au premier groupe trois contes, qui ont été fixés par écrit à des dates inconnues. Deux se trouvent dans la littérature de la secte des Djaïnas ² ; le troisième a été rédigé par un fervent adorateur de Vishnou et de Krishna.

¹ Peut-être sera-t-il intéressant de noter que, dans le conte du Pendjâb (Steel et Temple, p. 103), la missive est écrite sur un tesson de pot, un de ces *ostraka*, comme on en a tant trouvé en Egypte, employés pour remplacer un feuillet de papyrus.

² Le *djainisme*, dont la fondation est contemporaine de celle du bouddhisme, n'a pas disparu de l'Hindoustan comme ce dernier : il s'y est maintenu et y compte partout, notamment dans le Nord-Ouest, de nombreuses et florissantes communautés.

Le premier conte que nous résumerons figure dans le *Kalhâkoça* (le « Trésor des Contes »), livre qui a été composé, pour l'édification des fidèles djaïnas, de toute sorte d' « historiettes » (*kalhânakas*), tirées très probablement en grande partie d'écrits plus anciens de la même secte ¹ :

Un jeune garçon appelé Dâmanna, fils de marchand, a perdu ses parents et il est réduit à la misère. Un jour il se présente pour mendier à la porte du riche marchand Sâgarapota. Deux ascètes mendians le voient, et le plus âgé dit à l'autre que, d'après les marques, les signes distinctifs du jeune garçon, on doit conclure qu'il deviendra un marchand, maître de la maison devant laquelle il se tient. Sâgarapota l'entend et il résout de faire périr ce successeur dont il est menacé. Il soudoie donc des assassins ; mais ceux-ci se contentent de couper le petit doigt de Dâmanna pour le présenter au marchand comme preuve de l'exécution de ses ordres. Le jeune garçon est recueilli par le père de Sâgarapota et se fait bientôt aimer de toute la famille.

Un jour, Sâgarapota vient inspecter son bétail. Il s'informe de ce qu'est Dâmanna, et la réponse, jointe au doigt coupé, ne lui laisse aucun doute. Il écrit aussitôt une lettre et dit à Dâmanna de l'aller porter chez lui, à la ville. En chemin, non loin de la maison de Sâgarapota, le jeune homme, fatigué, s'endort dans le temple du dieu de l'Amour. Et voilà que, pendant ce temps, la fille du marchand, appelée Vishâ, vient adorer le dieu. Elle voit Dâmanna et, tandis qu'elle le contemple, ses yeux tombent sur la lettre, attachée au bout du bâton du voyageur. Elle la lit : c'est un ordre adressé par le marchand à son fils Samoudradatta : « Avant même que ce jeune homme ait le temps de se laver les « pieds, donne-lui du poison (*visha*) et délivre mon cœur de l'épine « du souci. » La jeune fille se dit que sans doute son père a trouvé là un mari pour elle et que, dans sa précipitation, il a écrit *visha* au lieu de son nom à elle, *Vishâ*. Immédiatement elle prend un peu du noir qui peint le bord de ses paupières (le *kohl* des Arabes)

¹ *The Kathâkoça, or Treasure of Stories*, traduit par C. H. Tawney (Londres, 1895), p. 168 seq. — Sur certaines historiettes djaïnas et sur leur existence dans la tradition djaïna, que l'on peut remonter jusqu'aux vi^e, v^e, iv^e siècles de notre ère, voir, dans notre travail de la *Revue biblique*, *Le Prologue-cadre des Mille et une Nuits*, etc., auquel nous avons déjà renvoyé plus haut, les pages 16-17 et 35-37 = 10-11 et 29-31 du tirage à part.

et fait la correction de *visha* en *Vishâ*. Puis elle scelle de nouveau la lettre, la remet en place et rentre à la maison. Aussitôt lecture de la lettre, Dâmannaka est marié à la fille du marchand.

Dans une dernière partie, — où vient se juxtaposer à ce thème de la *Lellre substituée* le thème, plus voisin de notre Légende du Page, dont nous parlions plus haut, — le marchand aposte des assassins auprès du temple de la déesse protectrice de la ville, et il y envoie au crépuscule son gendre et sa fille faire leurs dévotions. Mais, en chemin, ils rencontrent le fils du marchand, qui leur demande où ils vont si tard et leur dit qu'il ira à leur place adorer la déesse. Il y va, et les assassins le tuent. Quand le marchand l'apprend, son cœur se brise et il meurt.

Passons à un conte qui forme un épisode d'un autre livre indien, le *Jaimini Bhârata*¹, ouvrage relativement ancien, car M. Barth nous apprend qu'il en existe une traduction en langue canarèse, remontant au XIII^e siècle². Le *Jaimini Bhârata* est un remaniement sectaire (dont on ne possède plus qu'une partie) du grand poème hindou le *Mahâ Bhârata*, et, comme reflet religieux, il est plus exclusivement vishnou-krishnaïte que l'original, lequel est éclectique³.

Quelle que soit la date à laquelle s'est fait le remaniement en

¹ Albrecht Weber : *Ueber eine Episode im Jaimini Bhârata* (*Monatsberichte der Akademie zu Berlin*, 1869, p. 10 seq.).

² Les Canarèses, qui, au nombre d'environ dix millions, habitent principalement vers le centre de la péninsule indienne, parlent une langue non indo-européenne, appartenant, comme le tamoul, le télougou, etc., à ce groupe de langues dites *dravidiennes*, legs des populations qui étaient établies dans l'Inde avant l'arrivée des Aryas.

³ Krishna est, pour ses dévots, l'incarnation de Vishnou, considéré par eux comme le dieu suprême. — Il n'y a pas bien longtemps, à l'Académie des Inscriptions (séance du 12 novembre 1909), l'éminent indianiste, M. Emile Senart, insistait sur ce que cette religion populaire de Vishnou-Krishna est beaucoup plus ancienne que le prétendent certains critiques. Et M. Senart montrait, dans une inscription récemment déchiffrée sur une stèle de Besnagar (dans l'ancien royaume indien du Maloua), un certain personnage érigeant, au commencement du II^e siècle avant notre ère, un monument en l'honneur de « Vâsoudeva (autre nom de Krishna), dieu des dieux ». Donc, à cette époque du II^e siècle avant Jésus-Christ, Krishna Vâsoudeva était déjà élevé au rang de dieu suprême et identifié, comme tel, avec Vishnou, ni plus ni moins que dans la religion actuelle du Vishnou-krishnaïsme.

La couleur vishnou-krishnaïte du *Jaimini Bhârata* n'est donc nullement l'indice d'un remaniement de basse époque.

question, une chose certaine, c'est que l'épisode du *Jaimini Bhârata* présente une forme beaucoup moins rapprochée de la forme primitive que le conte djaïna du *Kalhâkoça*.

Cet épisode, c'est, pour le fond, le conte djaïna, mais fortement retravaillé et transporté du monde des marchands dans le monde des rois. Par suite de cette *transposition*, le héros n'est plus un fils de marchand, réduit à la misère par la mort de son père ; il est le fils d'un roi, du roi des Kountala, dont les États ont été pris, à sa mort, par un autre roi. Aussi la prédiction, — faite ici par des « sages », qui correspondent aux ascètes du conte djaïna et qui, eux aussi, ont observé les « marques » de l'enfant, âgé de cinq ans, — annonce-t-elle qu'il deviendra roi. Mais le grand personnage qui entend cette prédiction et qui, si la *transposition* avait été bien faite, devrait être un roi, est devenu seulement un *ministre*, et l'on ne saisit pas bien pourquoi il est si « désagréablement impressionné » (*unangenehm berührt*, dit le résumé d'Albrecht Weber) par une prédiction qui ne le concerne pas. C'est ce ministre Drishtabouddhi (le ministre du roi, maître actuel du royaume appartenant auparavant au père de l'enfant) qui ordonne de tuer le petit garçon, et c'est à lui que le doigt coupé est apporté, comme dans le conte djaïna (ici on a donné à l'enfant six doigts au pied gauche, ce qui permet de couper sans grand dommage le doigt surnuméraire !).

L'enfant est recueilli par un roi, — non point par celui qui a pris les États de son père, mais par un petit roi, vassal du conquérant, par le roi des Koulinda, et non par le roi des Kountala (ne nous embrouillons pas dans tous ces rois !), — et il reçoit le nom de Tchandrahâsa. A l'âge de quinze ans, il se signale par ses exploits et triomphe de tous les ennemis de son père adoptif et aussi de ceux du suzerain de celui-ci, le roi des Kountala. A sa rentrée dans la petite capitale des Koulinda, il est proclamé par son père adoptif héritier du trône. Il a déjà conquis cette haute situation, quand le ministre Drishtabouddhi vient visiter la ville des Koulinda, ville toute nouvelle, et il reconnaît dans Tchandrahâsa l'enfant de la prédiction.

L'arrangeur du récit nous montre ici le ministre bouleversé par cette découverte, qui le remplit d'appréhension au sujet du sort futur de son fils.... Pourquoi cette frayeur ? c'est ce qu'on se demande : le roi dont Tchandrahâsa est l'héritier présomptif

n'est, en effet, qu'un vassal du souverain que représente le ministre, et un vassal si peu redoutable qu'un peu plus tard, en l'absence de Tchandrahâsa, le ministre le fera jeter en prison. Tout cela est incohérent.

Comment Drishtabouddhi se débarrassera-t-il de Tchandrahâsa ? A partir de cet endroit, l'arrangeur se borne à copier le récit de ses prédécesseurs, sans paraître comprendre qu'on ne donne pas à un prince, surtout à un prince qui vient de se couvrir de gloire à la guerre, une lettre à porter, comme au premier estafier venu, quand bien même il s'agirait de prétendues « affaires d'État importantes », et que surtout on ne se permet pas de recommander à ce prince pour son bien (*sic*) de ne pas rompre le sceau !... Tout est reproduit, à peu près tel quel, et nous retrouvons ici et le jeune homme endormi, et Vishâya, la Vishâ du conte djaïna, corrigeant (mais sans croire à une faute d'orthographe) le mot *visha* écrit par son père, et le mariage du héros avec la fille de son ennemi.

Mais c'est la fille d'un *ministre* et non la fille d'un roi que Tchandrahâsa se trouve avoir épousée, et ce n'est pas ce mariage qui pourra réaliser la prédiction en faisant de Tchandrahâsa — conformément à l'agencement du thème primitif, — l'héritier d'un roi son beau-père ¹. L'arrangeur s'en est aperçu et il a imaginé l'expédient que voici : Presque immédiatement après le mariage, pendant que Tchandrahâsa est encore dans la maison du ministre, son beau-père forcé, le roi des Kountala, se sentant mourir, institue le jeune homme son successeur, *en le faisant son gendre*. C'est le fils du ministre qui vient l'annoncer à Tchandrahâsa et qui lui dit de courir au palais, juste au moment où Tchandrahâsa s'en va, selon les instructions du ministre, adorer la déesse Tchandrikâ. Ici, comme dans le conte djaïna, le fils du ministre va faire l'offrande à la place de son beau-frère, et il est tué par des assassins embusqués près du temple. Et le ministre s'écrie : « Celui qui creuse une fosse pour un autre, y tombe lui-même, » et il se tue sur le cadavre de son fils ².

¹ Le petit royaume du père adoptif de Tchandrahâsa ne compte pas.

² Il a été publié, en 1910, dans le *Journal of the Royal Asiatic Society* (avril, p. 292 seq.), une histoire de Tchandrahâsa, écrite au xviii^e siècle par un membre de la secte hindoue dont le dieu est *Bhâgavat* (« L'Adorable »), et se terminant ainsi : « Le *Jaimini* [évidemment le *Jaimini Bhârata* qui vient

Au sujet de la provenance du troisième conte indien, l'*Histoire du marchand Tchampaka*, le traducteur, Albrecht Weber, dit simplement : « C'est un des *kāhānakas* (contes), on pourrait dire innombrables, de la littérature djaïna. » Ajoutons que ce nouveau conte djaïna n'est nullement un remaniement, mais bien une variante, très indépendante, du conte djaïna résumé en premier lieu ¹ :

Le grand marchand Vādhoû n'a d'yeux que pour ses trésors. Une nuit, il entend une voix disant : « Il vient de descendre (sur terre), celui qui jouira de ces richesses. » Les deux nuits suivantes, la même voix répète ces paroles. Alors Vādhoû fait une fête en l'honneur de la déesse de sa race et, au septième jour de jeûne, la déesse apparaît et dit : « Hé ! marchand, ce qu'a dit la voix est vrai. Qu'y puis-je faire ? le destin est le plus fort. » Le marchand demande où est « descendu » celui dont a parlé la voix. La déesse répond que c'est dans la ville de Kāmpilyā, dans la maison de Trivikrama, et que c'est la femme esclave Poushpaḡri qui lui donnera le jour.

Vādhoû se met aussitôt en route et, arrivé à Kāmpilyā, il se lie d'amitié avec Trivikrama. Quand il est pour partir, Trivikrama lui dit d'emporter ce qui pourra lui faire plaisir. Vādhoû demande d'emmener la femme esclave Poushpaḡri, qui est si entendue en toutes choses. Trivikrama la donne à regret, en disant

d'être cité] dit de même. » Il nous semble inutile de nous arrêter sur les très légères différences qui existent entre cette version et celle que nous venons d'étudier. — Un ouvrage de M. J. Talboys Wheeler, *The History of India from the earliest ages* (Vol. I. *The Vedic Period and the Mahā Bhārata*. Londres, 1867, p. 522-524), donne une autre version de cette même histoire dans laquelle le héros est recueilli et adopté, non par un petit roi, mais par le *zemindar* du ministre, un agent chargé de « parcourir le pays pour recouvrer les rentes et redresser les injustices » ; modification (si c'est une modification et non la forme primitive) qui écarte la plus grande partie des invraisemblances que nous avons relevées dans le récit publié par A. Weber. Malheureusement M. Wheeler se contente de mettre son récit sous la rubrique *Episodes du Mahā Bhārata*, ce qui, comme indication de source, est vraiment trop peu précis.

¹ Ce travail était rédigé et envoyé à la *Revue*, quand un savant indianiste, M. Johannes Hertel, a publié, dans la *Zeitschrift der Deutschen Morgenlaendischen Gesellschaft* (vol. LXV, 1911), le texte sanscrit, soigneusement établi, et une traduction nouvelle de l'*Histoire de Tchampaka*. La confrontation de notre résumé sommaire avec la traduction minutieusement exacte de M. Hertel nous permet, croyons-nous, de laisser sans changement cette analyse. — De renseignements concordants, que M. Hertel a tirés de trois manuscrits de l'ouvrage, il résulterait que l'auteur hindou vivait vers le milieu du xv^e siècle de notre ère.

de la renvoyer bientôt. Pendant le voyage, Vâdhoû jette Poush-pagri en bas de la voiture, l'éventre d'un coup de pied et l'étrangle. Mais voilà que l'enfant est sorti vivant du sein de sa mère. Il est recueilli par une vieille femme de la ville d'Oujjayinî, qui lui donne le nom de Tchampaka et va raconter l'histoire au roi. Le roi fait élever et instruire l'enfant, qui devient un grand marchand.

Le hasard veut que Tchampaka se rencontre, aux fêtes d'un mariage, avec Vâdhoû. Interrogé par le marchand, il lui dit ce qu'il sait de son histoire. Vâdhoû, comprenant qui il est, l'envoie, sous prétexte de préparer une excellente opération commerciale, à un sien frère, qui demeure dans la même maison que lui. Tchampaka part avec une lettre qui est en réalité un message de mort. Arrivé à la maison de Vâdhoû, il ne trouve que la fille de celui-ci, Tillottamâ, et lui remet la lettre. La jeune fille l'ouvre, hors de la présence de Tchampaka, et, contrefaisant l'écriture de son père, elle écrit une autre lettre, dans laquelle il est dit de donner Tillottamâ au jeune homme. Le mariage est célébré immédiatement.

Le conte s'allonge, et Vâdhoû finit par tomber sous les coups des assassins qu'il a soudoyés pour tuer son gendre et qui le prennent pour celui-ci pendant la nuit.

On remarquera que, dans ce second conte djaïna, le grand marchand, dont le héros, d'après la prédiction, doit devenir l'héritier, n'a qu'une fille et point de fils. C'est donc lui seul qui barre le chemin à l'accomplissement de la prédiction et qui doit être écarté ; aussi sera-ce lui-même qui se prendra dans le piège dressé par lui contre son gendre et qui y périra.

. . .

Dans l'Europe du moyen âge, nous avons vu un poème germanico-latin, le *Ruodlieb*, qu'on croit être du XI^e siècle, faire allusion à notre thème de l'*Assistance à la messe*. Nous allons trouver, dans un livre à date certaine, dans le *Pantheon* de Godefroi de Viterbe, dédié en 1186 au pape Urbain III¹, notre thème de la *Lettre substituée*. Et, chose curieuse, ce thème est

¹ Sur Godefroi de Viterbe, voir W. Wattenbach : *Geschichtsquellen im Mittelalter bis zur Mitte des XIII. Jahrhunderts*, 2^e édition (Berlin, 1866), p. 425-428.

rattaché à deux personnages historiques, à deux empereurs d'Allemagne du XI^e siècle ¹.

Godefroi rappelle d'abord un véritable fait historique : Conrad II, empereur d'Allemagne (1024-1039), avait établi dans ses États, contre les guerres privées, de seigneur à seigneur, la *Paix*, quelque chose comme une trêve de Dieu. Vient alors le récit :

Le comte Lupold avait violé la paix. Redoutant la colère de l'empereur, il se réfugie au fond d'une forêt et se cache avec sa femme dans une chaumière. Or, un soir, l'empereur, s'étant égaré à la chasse, reçoit l'hospitalité dans cette chaumière, et, cette nuit-là même, la comtesse met au monde un fils. Et une voix du ciel dit : « O empereur, cet enfant sera ton gendre et ton héritier. » Ces paroles s'étant fait entendre par trois fois, l'empereur se lève de grand matin et, ayant retrouvé deux de ses serviteurs, il leur dit : « Allez et tuez cet enfant, et apportez-moi son cœur. » Les serviteurs, pris de pitié, se contentent de déposer l'enfant sur un arbre (*sic*), et ils présentent à l'empereur le cœur d'un lièvre. Un peu après, un duc, passant par là, trouve l'enfant, l'emporte chez lui et l'adopte.

Bien longtemps plus tard, l'empereur voit dans la maison du duc l'enfant, devenu jeune homme et, le soupçonnant d'être celui qu'il a dit de tuer, il l'envoie porter à l'impératrice une lettre dans laquelle il ordonne de le mettre à mort. Le jeune homme part, sans se douter de rien, et il est hébergé, le soir, chez un prêtre qui, pendant que le jeune homme dort, ouvre la lettre, la lit et lui en substitue une autre, dans laquelle l'empereur enjoint à l'impératrice de marier immédiatement le jeune homme à leur fille. Le mariage se fait ; l'empereur ratifie les choses et associe au pouvoir son gendre, qui deviendra l'empereur Henri III.

Iste mihi socius et gener, inquit, erit,

dit le récit versifié, car Godefroi reprend en vers son récit en prose ². On sait qu'historiquement Henri III (1039-1056) était le *fils* de Conrad II.

¹ G.-H. Pertz: *Monumenta Germaniae historica*. — *Scriptorum tomus XXII* (Hanovre, 1872). — *Gotifredi Viterbiensis Pantheon* (p. 107-307), p. 243.

² Item de eodem Conrado imperatore et de pace sui temporis versibus explicamus.

Cette même histoire se rencontre dans un autre ouvrage du moyen âge, rédigé vers l'an 1300, probablement en Angleterre, les *Gesta Romanorum*. Le compilateur et commentateur anonyme paraît avoir emprunté à Godefroi de Viterbe le fond et parfois la forme même du récit qu'il développe et dont il tire une moralité ¹.

Toujours au moyen âge, entre l'époque du *Pantheon* de Godefroy de Viterbe et celle des *Gesta Romanorum*, il faut placer deux nouvelles françaises (picardes probablement) du XIII^e siècle, l'une en prose, l'autre en vers, qui donnent à peu près de même façon le *Dil de l'empereur Constant* ².

Un soir, l'empereur de Byzance et un de ses chevaliers, parcourant la ville, viennent à passer devant une maison où gémit une chrétienne en couches. Ils entendent le mari sur le *solier* (chambre haute, grenier) prier Dieu d'accorder à sa femme une heureuse délivrance et, bientôt après, le conjurer de ne pas venir à son aide. L'empereur indigné somme cet étrange personnage de lui donner l'explication de sa conduite. L'homme déclare qu'il est astrologue. « J'ai lu, dit-il, dans les astres que, si l'enfant vient au monde à une certaine heure, il sera malheureux et mourra de mort violente ; que, né à une autre heure, il sera au contraire favorisé de la fortune. » Ainsi s'explique la prière contradictoire qui a surpris l'empereur. L'astrologue ajoute que Dieu l'a exaucé : son fils est né à une heure propice ; il épousera la fille de l'empereur de Byzance et deviendra lui-même empereur.

Dans les deux nouvelles, l'enfant, que l'empereur a chargé un de ses chevaliers de tuer et que l'on croit mort, tandis qu'il n'est que grièvement blessé, est recueilli par l'abbé d'un couvent, qui le fait soigner et lui donne le nom de Constant (Coustant, en dialecte picard). A la différence de l'histoire de l'empereur Conrad et comme dans les contes indiens, c'est entre les mains de la fille de l'empereur elle-même que tombe la lettre de mort,

¹ *Gesta Romanorum*, édition H. Oesterley (Berlin, 1871), cap. 20. p. 315.

² *Nouvelles françaises en prose du XIII^e siècle*, publiées d'après les manuscrits..., par L. Moland et Ch. d'Héricault (Paris, 1856), p. 3 seq. — Alexandre Vesselofsky : *Le Dil de l'empereur Constant* (version en vers, publiée d'après un manuscrit de la Bibliothèque Royale de Copenhague), dans *Romania*, VI (1877), p. 162 seq. — Nous reproduisons en partie le résumé de M. Vesselofsky (*ibid.*, p. 171).

adressée par l'empereur à son châtelain de Byzance. Arrivé dans le verger du château, Constant s'y est endormi de lassitude ; la princesse voit le beau jeune homme, s'éprend de lui et lui enlève la lettre, à laquelle elle en substitue une autre. Et, en exécution de cette soi-disant lettre de l'empereur, le châtelain fiance immédiatement Constant avec la princesse. Quand l'empereur arrive après la noce, il reconnaît que contre les décrets de la Providence il n'y a rien à faire. A sa mort, son gendre lui succède sur le trône.

A quelle date faut-il reporter les deux légendes en l'honneur de l'archange saint Michel, provenant l'une de l'Église copte ; l'autre, de l'Église copto-éthiopienne et dont nous allons parler ? c'est ce qu'on ne saurait dire, et, après avoir analysé ces documents, — un manuscrit éthiopien du xvii^e siècle et un manuscrit arabe, écrit par un Copte, — l'éminent professeur de Munich, M. Ernst Kuhn, se borne à faire observer qu'ils dérivent incontestablement, comme toute cette littérature copte, d'un original grec, gréco-byzantin ¹.

Dans le récit copte, qui est le meilleur des deux ², un homme riche, appelé Markianos, surprend, un jour, du toit de sa maison, la conversation des archanges Michel et Gabriel, venus à la prière d'une pauvre femme en couches, habitant la maison voisine ; et il les entend dire que le fils qu'elle va mettre au monde héritera un jour de tout ce qu'il possède, lui Markianos. Il fait enfermer l'enfant dans un sac, que l'on jette à la mer. Un berger le sauve et lui donne un nom de circonstance, le nom de Thalassion (Θαλασσιον, « mer »). Quand il a grandi, Markianos, ayant découvert qui il est, l'achète au berger et l'envoie à sa femme avec la lettre fatale, à laquelle l'archange Michel, sous la forme d'un soldat, substitue la lettre bien connue. Markianos revient, juste le jour de la noce ; il apprend la chose à un mille de sa maison, et son saisissement est si grand, qu'il tombe de cheval, et son épée le transperce.

Faut-il voir, dans ces légendes d'origine gréco-byzantine, un

¹ *Byzantinische Zeitschrift*, IV (1895), p. 244.

² Le texte arabe du manuscrit de la Bibliothèque Ducale de Gotha, qui donne ce récit, a été publié récemment par M. J. Kratchkowski dans la revue de Beyrouth *al-Machriq*, t. XII (1909).

chaînon important de la chaîne qui relie à l'Orient les deux légendes occidentales de l'empereur Conrad et de l'empereur Constantin ? Nous ne le croyons pas, tout au moins en ce qui concerne le *Dil de l'empereur Constantin*. Les deux légendes gréco-byzantines, qui font jouer partout le grand rôle à l'archange saint Michel, n'ont pas conservé le trait de la substitution de la lettre, *faite par la future femme du héros* ; elles ne pouvaient donc transmettre, médiatement ou immédiatement, aux rédacteurs du *Dil de l'empereur Constantin* un trait qu'elles ne présentent pas.

On aura pu remarquer que tous ces récits, — légendes soi-disant historiques de l'Europe occidentale (xii^e et xiii^e siècles) ; légendes pieuses gréco-byzantines, — se terminent immédiatement après l'histoire de la lettre substituée. Pas la moindre trace de combinaison de ce thème avec le thème de la *Substitution de personne* (l'Envoi à la fournaise, etc.), combinaison que nous avons constatée, dans le conte sino-indien, dès le III^e siècle, c'est-à-dire neuf cents ans au moins avant l'époque où fut rédigée par Godefroi de Viterbe, celle de ces légendes qui porte la date la plus ancienne.

* * *

Si, pour compléter cette section, nous jetons un coup d'œil sur les contes oraux actuels, appartenant à cette branche de la famille, nous aurons à citer d'abord un bien curieux conte populaire des Ossètes du Caucase, que fait connaître M. Veselofsky¹ :

Un prophète sans enfants apprend, par une de ses lectures de la parole sainte, qu'il lui naîtra une fille et que Dieu la donnera au fils d'un *coussak* (esclave ou serf d'un prince). Pour prévenir l'accomplissement de cette prophétie, il prie le prince de lui céder la femme du coussak avant la naissance de l'enfant ; il emmène cette femme enceinte dans les champs et, après l'avoir éventrée d'un coup de sabre, il la laisse morte sur place. « Et, par la volonté de Dieu, l'enfant sortit du sein de sa mère et rampa jusqu'à ses mamelles, dont il se mit à sucer le lait. » Un prince, chassant de ce côté, aperçoit le petit, le fait porter dans sa maison et, comme il n'a pas d'enfants, l'adopte.

¹ Article déjà cité (*Romania*, VI, 1877, p. 194 seq.).

Un long temps se passe. Le prophète a l'idée de consulter son livre, et il y voit ce qu'est devenu l'enfant. Il se rend chez le prince et le prie de lui permettre de confier au jeune homme, comme à un messenger sûr, une lettre importante à remettre à sa femme. Le jeune homme part, emportant son arrêt de mort. Il arrive avant le jour à la maison du prophète ; épuisé de fatigue, il s'endort sur le seuil. Pendant son sommeil, la lettre glisse de sa poche, et elle est ramassée par la fille du prophète, qui la lit et la remplace par une lettre « selon son cœur ». Le mariage est conclu, et, quand les jeunes gens se présentent au prophète, celui-ci s'écrie, stupéfait : « O seul grand Dieu, rien ne se fait donc sans ta volonté ! »

Nous n'avons pas besoin de signaler, dans ce conte ossète, l'étrange ressemblance du passage de la « femme du coussak » avec le passage de la « femme esclave Poushpagri » du second conte djaina.

Comme nos légendes écrites de l'Europe occidentale et de l'Église gréco-byzantine, ce conte oral ossète n'a pas de seconde partie.

D'autres contes oraux, des contes européens peu nombreux, ont la seconde partie des contes djainas, soit de l'un, soit de l'autre. Enfin, dans tout un groupe, européen aussi, la seconde partie est absolument différente et ne se rapporte plus à l'*Envoi à la fournaise* que par une idée voisine, l'idée d'envoyer un ennemi en une expédition dont on a lieu de penser qu'il ne reviendra pas.

Sans avoir l'intention de traiter à fond ce sujet, voyons quelques-uns des contes de ces deux groupes.

Parmi les plus intéressants, on peut citer un conte tchèque de Bohême et un conte albanais ¹. Dans l'un et dans l'autre, à la naissance de l'enfant prédestiné, ce sont trois femmes mystérieuses, sortes de parques, qui font ou, du moins, dont l'une fait la prédiction entendue par le roi (ou par le pacha), et, dans le conte tchèque, c'est l'une de ces femmes qui intervient pour la substitution de lettre, ce qui, soit dit en passant, vaut beaucoup mieux que l'intervention d'un *nègre* (*sic*) dans le passage correspondant du conte albanais.

¹ Alexandre Chodzko : *Contes des paysans et des pâtres slaves* (Paris, 1864), p. 33 seq. — Auguste Dozon : *Contes albanais* (Paris, 1881), n° 13.

Pour la seconde partie, la divergence entre les deux contes est complète. Le conte albanais présente ici beaucoup d'analogie avec le premier conte djaïna. Le héros reçoit du pacha, son beau-père, la commission d'aller le lendemain, de grand matin, chez un forgeron, lequel a reçu l'ordre de tuer celui qui viendrait au nom du pacha demander tel objet. Comme le héros a été mis en retard par sa femme, son beau-frère, le fils du pacha, apprenant que la commission n'a pas été faite, se dit qu'il vaut mieux s'en charger lui-même, et il est assommé par le forgeron d'un coup de marteau. Le conte se termine, comme le second conte djaïna, par la mort du pacha, frappé par l'assassin qui devait tuer son gendre ¹.

Quant au conte tchèque, il appartient au dernier groupe que nous venons d'indiquer. Avant de ratifier le mariage, le roi exige que le jeune homme lui apporte trois cheveux d'or de la tête du Vieux qui voit et sait tout. Ce Vieux est le Soleil, et le roi espère que son gendre détesté ne reviendra jamais de cette expédition. Il en revient, non seulement avec les trois cheveux d'or, mais avec de grandes richesses que lui ont données des rois auxquels il a rapporté de chez le Soleil qui sait tout, la réponse à des questions que seul le Vieux pouvait résoudre.

Le regretté Reinhold Koehler a dressé toute une liste de contes populaires européens dans lesquels s'est faite la même combinaison que dans le conte tchèque (le thème de la prédiction est souvent très altéré dans ces contes) ². Nous y ajouterons un conte bas-breton de la collection F. M. Luzel ³, dont le titre *Les trois poils de la barbe d'or du Diable* montre la parenté avec le conte tchèque et avec le conte allemand bien connu, *Le Diable aux trois cheveux d'or* ⁴. A l'endroit où se fait la suture entre la première et la seconde partie, feu M. Luzel met en note : « Jus-

¹ Dans un conte serbe (*Archiv für slavische Philologie*, I, 1876, p. 288) et dans un conte grec moderne d'Épire (J.-G. von Hahn : *Griechische und albanesische Maerchen*. Leipzig, 1864, n° 20), le dénouement est tout à fait le même que dans le second conte djaïna : le beau-père est tué, et seul tué, car il n'a pas de fils.

² Reinhold Koehler : *Kleinere Schriften zur Maerchenforschung* (Weimar, 1898), I, p. 466.

³ F. M. Luzel : *Contes populaires de la Basse-Bretagne* (Paris, 1887), I, p. 86 seq.

⁴ *Kinder und Hausmaerchen gesammelt durch die Brüder Grimm*. 7^e éd. (Goettingen, 1857), n° 29.

qu'ici notre conte appartient à un autre type que celui des *Voyages vers le Soleil*, et tout ce commencement doit être une interpolation de ma conteuse. » Or, on vient de voir que cette prétendue « interpolation », qui relie le thème de la *Lettre substituée* (affaibli, mais parfaitement reconnaissable dans le conte bas-breton) au thème de l'*Envoi vers le Soleil* ou vers tout autre personnage extraordinaire, se retrouve dans les nombreux contes de la liste de Reinhold Koehler : M. Luzel ne s'en doutait pas.

Alexandre Vesselofsky, — lequel fut un savant folkloriste et non simplement un excellent collectionneur, — était trop bien informé de la fréquence de ce qu'il appelle l'« adjonction » du thème du *Voyage vers le Soleil* au thème de la *Lettre substituée* pour parler ici d'« interpolation » locale ; mais il nous paraît s'être avancé beaucoup quand, après avoir constaté que « cette adjonction ne se trouve pas dans les rédactions orientales », il émet l'opinion que l'adjonction en question « se serait faite en Europe. »

Il est toujours dangereux, dans les études folkloriques, de raisonner sur la supposition que tel thème ou même telle combinaison de thèmes n'existe pas en Orient. Savez-vous si, demain, une découverte inattendue, — ou plutôt qui doit toujours être attendue, — ne viendra pas vous donner un démenti ? Dans le cas présent, on peut déjà faire remarquer que le thème de la seconde partie (le *Voyage vers un être extraordinaire*, avec les questions à lui poser) est tout indien ¹. Il ne serait donc pas étonnant que, dans quelque conte indien, pour le moment inconnu, ce thème se fût uni au thème, tout indien également, de la première partie (la *Lettre substituée*), et que, de l'Inde, la combinaison toute faite ait passé en Europe. On peut citer, à l'appui de cette hypothèse, un fait intéressant, qui ne nous écarte pas du tout de notre sujet.

¹ Nous ne pouvons ici que renvoyer à deux contes populaires indiens (miss M. Stokes : *Indian Fairy Tales*, Londres, 1880, n° 12 ; — *Indian Antiquary*, août 1893, p. 213 seq.) ; à un conte littéraire tamoul, probablement du xvii^e siècle (*Dravidian Nights Entertainments*, Madras, 1886, n° 11), et aussi à un document bouddhique, le *djâtaka* n° 257 (tome II de la traduction anglaise, *The Jâtaka*, Cambridge, 1895), qui, malgré l'époque reculée de sa rédaction, suppose forcément, par certains détails, un document encore plus ancien, que le rédacteur bouddhiste a retravaillé, dans un but d'édification.

Parmi les contes que le R. P. J. Rivière a recueillis chez les Kabyles du Djurdjura et publiés en 1882, il en est un qui se rattache à la seconde branche de notre famille de contes, c'est-à-dire au thème de l'*Envieux*, et qui combine ce thème avec le thème bien indien du *Bon et du Méchant* ¹.

De l'année 1882, date de sa publication, à l'année 1895, ce conte kabyle, avec sa combinaison très particulière, est demeuré isolé, et, pendant ces treize ans, M. Vesselofsky ou tout autre pouvait dire que la combinaison en question avait été faite, sinon chez les Kabyles, fort incapables d'opérations aussi ingénieuses, du moins chez les Arabes, leurs fournisseurs, leurs *importateurs* de contes. Mais voilà qu'en 1895 apparaît non seulement un conte oral du Nord de l'Inde, mais aussi un vieux conte littéraire djaina du *Kathâkoça*, présentant l'un et l'autre cette même combinaison ².

Un tel exemple doit nous rendre très réservés dans l'affirmation. Pourquoi, en effet, dans le cas sur lequel s'est prononcé M. Vesselofsky, les choses se seraient-elles passées autrement que dans un cas tout à fait analogue ? pourquoi, à la différence de ce qui est maintenant établi au sujet du conte du *Kathâkoça* et du conte de l'Inde du Nord, deux thèmes foncièrement indiens auraient-ils attendu pour s'unir qu'ils aient émigré loin de leur patrie ?

Ne nous laissons pas de le répéter : dans cette Inde immense, le trésor des contes traditionnels est, jusqu'à présent, à peine entamé. Qui peut dire ce qu'il contient et ne contient pas ³ ?

¹ J. Rivière : *Contes populaires de la Kabylie du Djurdjura* (Paris, 1882), p. 35 seq.

² *North Indian Notes and Queries*, mars 1895, n° 472. — *Kathâkoça* (traduction Tawney, déjà citée), p. 160 seq.

³ Quelques mots au sujet du thème du *Bon et du Méchant* et de sa combinaison avec notre thème de l'*Envieux*. Nous avons traité longuement de ce thème du *Bon et du Méchant* dans les remarques du n° 7 de nos *Contes populaires de Lorraine* (Paris, 1886, librairie Vieweg, actuellement Honoré Champion, I, p. 87 seq.; II, p. 353), remarques auxquelles il y aurait à ajouter aujourd'hui divers contes indiens, publiés depuis 1886.

Le conte du *Bon et du Méchant* peut se décomposer en trois parties, dont la première a deux formes :

— 1° a) Le Bon et le Méchant se disputent sur le point de savoir ce qui règne sur le monde, le bien ou le mal, la justice ou l'injustice. Le Bon plaide la cause du bien; le Méchant, celle du mal. Ils conviennent de prendre pour arbitres les premiers qu'ils rencontreront sur leur chemin: celui qui perdra son procès perdra aussi les yeux, que l'autre lui arrachera. Les arbitres déci-

Dans l'Inde, ce n'est pas seulement à des récits sérieux, tragiques même, qu'est venu s'incorporer le thème de la *Lettre sublimée* ; c'est aussi à des récits plaisants.

Un conte *kalchâri* (Bengale oriental) nous montre un *Kalchâri*, serviteur d'un brahmane, jouant à son maître toute sorte de mauvais tours. Finalement le brahmane, excédé, l'envoie porter à un autre brahmane, son frère, une lettre lui disant de tuer ce mauvais sujet. Le serviteur, en route, se fait lire la lettre par un homme qu'il rencontre, et le prie de la remplacer par une lettre ainsi conçue : « Mon cher frère, aussitôt réception de cette lettre, marie mon serviteur à ma nièce. Je ne pourrai assister à la noce. » Le frère s'exécute, bien malgré lui. Ensuite, le brahmane ayant de nouveau cherché à faire périr le *Kalchâri*, celui-ci se tire encore d'affaire par sa malice ¹.

Toujours dans l'Inde, chez un petit peuple d'origine non aryenne, mais qui a reçu des Hindous proprement dits beaucoup de contes,

dent en faveur du mal, et le Bon, réduit à l'état d'aveugle, est abandonné par son compagnon.

— b) Le Bon et le Méchant voyagent ensemble. Le Bon partage ses provisions avec le Méchant. Quand tout est épuisé, le Méchant ne consent à donner au Bon de ses provisions à lui que contre un œil, puis contre l'autre œil, et il l'abandonne.

— 2° L'aveugle entend la conversation d'êtres mystérieux (animaux, génies, etc.) et, grâce aux secrets dont il est devenu maître, il recouvre la vue, déterre un trésor et guérit une princesse, qu'il épouse.

— 3° Le Méchant, qui est devenu pauvre, arrive chez le grand personnage, son ancien compagnon. Celui-ci le reçoit en ami et, en réponse aux questions du Méchant, il révèle à celui-ci quelle a été l'origine de sa fortune. Le Méchant veut avoir semblable chance; mais, quand il épie la conversation des êtres mystérieux, ceux-ci, qui ont remarqué que précédemment leurs secrets ont été entendus, l'aperçoivent et le tuent.

Dans le conte kabyle et dans les contes indiens, la troisième partie est remplacée, nous l'avons dit, par notre thème de l'*Envieux*. Arrivé à la cour du roi dont son ancien ami est devenu le gendre, le Méchant cherche aussitôt à perdre le Bon en faisant croire au roi que son gendre le méprise et détourne la tête pour ne point sentir son haleine (conte kabyle), ou que son gendre, en réalité fils de roi, est de basse caste, fils d'un potier ou d'un balayeur de rue (contes du *Kathâkoça* et de l'Inde du Nord). Suit l'envoi à la mort et la substitution providentielle du Méchant au Bon.

On remarquera que, dans les contes indiens, c'est la forme a de la première partie du *Bon et du Méchant* qui se combine avec notre thème de l'*Envieux*; dans le conte kabyle, c'est la forme b.

¹ *Journal of the Buddhist Text Society of India*. Volume IV, 1^{re} partie (Calcutta, 1896). Appendice III, p. 28 seq.

chez les Santals du Bengale ¹, c'est à son beau-père que le maître envoie la lettre, et, — comme nous l'avions soupçonné en lisant le conte *katchâri*, altéré sur ce point, — l'histoire des mauvais tours du serviteur est étroitement apparentée aux contes (indien, orientaux, européens) que nous avons jadis résumés dans les remarques de notre conte de Lorraine n° 36.

SECTION B

Nous avons dit que, en ce qui concerne le thème de la *Prédiction*, les trois contes bouddhiques font bande à part ; c'est la conséquence de remaniements considérables, sur lesquels on nous permettra de nous arrêter un peu longuement : il nous paraît instructif de signaler un travail, peut-être une série de travaux d'altération, que les littérateurs bouddhistes d'il y a dix-sept siècles n'ont fait probablement que parachever.

La modification fondamentale du thème primitif (bien reflétée par les contes *djaïnas*) a été celle-ci : on a créé, nous ne savons pourquoi, un lien de quasi-parenté entre le héros et son ennemi juré : le gros personnage, en effet, prend chez lui l'enfant prédestiné et le traite, du moins en apparence, comme un fils, et même, dans le conte sino-indien, il l'adopte réellement. Or, cette quasi-parenté, introduite dans l'histoire, rendait choquante et inadmissible toute idée de mariage entre l'adopté, même le simple adopté de fait, et la fille du père adoptif. On a donc éliminé cette fille, et on a mis à sa place la fille d'un ami du gros personnage ².

Alors a surgi une difficulté, — du moins dans les contes *pâli*, où il n'y a pas adoption véritable : — comment se réalisera la prédiction concernant l'héritage ? Sans doute le jeune homme prédestiné héritera, par sa femme, de l'ami.... de son ennemi ; mais son mariage ne lui donnera aucun droit sur la succession de cet ennemi lui-même, la seule visée par la prédiction, et à laquelle il ne peut prétendre en aucune façon, n'ayant pas été réellement adopté par le grand marchand. Nous avons vu com-

¹ C. H. Bompas : *Folklore of the Santal Parganas* (Londres, 1909), n° 86.

² Les contes *pâli* ont cherché à motiver l'introduction de cette fille dans le récit par cette réflexion qu'elle avait déjà été, dans une existence précédente, la femme du jeune homme et, par suite, qu'elle lui était destinée, cette fois encore. Mais c'est là évidemment de *l'après coup*.

ment les contes pâli ont cherché à se tirer de cette difficulté, et quel rôle odieux ils font jouer à la jeune femme pour que son mari obtienne et l'héritage du grand marchand et la survivance de sa charge.

Le conte sino-indien, lui, ne se trouvait pas dans le même embarras ; car il suppose, de la part du « maître de maison », une adoption réelle de l'enfant ; l'héritage ira donc tout naturellement à cet enfant. Mais cette adoption réelle, présentée comme *œuvre pie*, a entraîné de nouvelles modifications dans le récit et lui a donné, on peut le dire, une tout autre *orientation*. Le conte sino-indien s'est ainsi éloigné du thème primitif encore plus que les contes pâli, et il est devenu une sorte de *tract* édifiant à la bouddhique.

Le héros n'est pas un mortel ordinaire, comme dans les contes djaïnas ; il n'est pas non plus un *déva*, envoyé sur terre en pénitence, comme dans les contes pâli ; il est le Bodhisattva lui-même, le futur Bouddha. Aussi, à la mort de son père adoptif, quelle piété filiale, que « tout le monde loue » ! et quelle « conduite dévote » ! et comme « le parfum de ses vertus s'exhale dans les dix directions de l'espace » !

La jeune femme, elle aussi, est une bru modèle, qui, devant le « maître de maison » mourant, fait un petit discours des plus attendrissants. Ce ne serait pas elle qui, à l'instar de son *double* des contes pâli, frapperait d'un violent coup de tête, dans un feint désespoir, le cœur du beau-père à l'agonie, pour l'achever. Elle « salue par deux fois en versant des larmes, puis avance de trois pas et se prosterne de nouveau », et c'est alors qu'à distance respectueuse elle dit toute sorte de choses bien filiales.

Tout est *édulcoré*, dans ce conte sino-indien, et notamment la prédiction qui, dans les contes djaïna, vise *directement* l'héritage du grand marchand et dont celui-ci est si fort irrité : il n'y a plus là qu'une promesse *très générale* de bonheur faite aux enfants qui naîtront un certain jour. Aussi l'arrangeur bouddhiste peut-il montrer le maître de maison « se réjouissant silencieusement » en entendant cette promesse qui ne le menace en rien, et s'empressant de faire une bonne œuvre dont il profitera lui-même, en obtenant un fils adoptif plein de « sagesse ». Même quand, plus tard, sa femme lui ayant donné un fils, le maître de maison cherchera à se débarrasser du petit garçon

« dont il n'a plus besoin », l'arrangeur, toujours onctueux, le représentera comme un pécheur repentant qui, après chaque tentative inutile de faire périr l'enfant, « se fait des reproches en sanglotant », « verse sur l'enfant des larmes de compassion », etc. Ce n'est qu'à la fin que ce pécheur deviendra complètement endurci.

Il est visible que, dans leur rédaction du conte sino-indien, les Bouddhistes ont encore remanié le remaniement antérieur dont les deux contes pâli nous ont conservé le résultat. Or le conte sino-indien, ce dernier terme de remaniements sur remaniements, était déjà tel quand Seng-houei le traduisait en chinois, c'est-à-dire au III^e siècle de notre ère. De combien cela recule-t-il la date, nous ne disons pas de la composition première, de la *création* du conte dans sa forme pure, mais même de son premier remaniement ?

Chez les Arabes, qui ont transmis ce conte aux Turcs, le héros n'est pas seulement le fils adoptif de celui qui le poursuit de sa haine ; il est son fils, son véritable fils. Aussi le récit en prend-il quelque chose de révoltant ¹ :

Craignant la jalousie de son unique femme, Kébal, riche marchand de Bagdad, veut tuer un fils qu'il a eu d'une autre. Abandonné dans le désert, l'enfant est recueilli par un pâtre. Son père le retrouve et le jette dans la mer, cousu dans un sac de cuir. Un pêcheur le retire et l'élève. Son père le rencontre encore et l'achète. Vient ensuite l'envoi du jeune homme à Bagdad avec la lettre fatale, à laquelle la fille de Kébal substitue une autre lettre, et le mariage. — Kébal, retrouvant le jeune homme en vie, aposte des gens dans l'escalier, avec ordre de tuer celui qui descendra, et il charge le jeune homme d'une commission ; mais le jeune homme est retenu par sa femme, qui s'inquiète. Kébal va voir si ses ordres ont été exécutés, et il est lué par ses propres sicaires.

¹ C'est Cardonne qui, en 1770, a publié, dans ses *Mélanges de littérature orientale* (II, p. 69 seq.), ce conte extrait du recueil turc l'*Adjaïb Mowaser*. — Nous reproduisons, avec quelques modifications et additions, le résumé donné par M. Victor Chauvin dans sa *Bibliographie des ouvrages arabes*, fascicule VIII (Liège, 1904), p. 445.

Le rédacteur de cette histoire a essayé d'en atténuer le scandale par cette réflexion finale : « Comme sa naissance (la naissance du héros) était un mystère pour lui, il vécut tranquillement avec son épouse et ne sut jamais qu'elle était sa sœur. »

Un autre livre turc, une recension de l'*Histoire de la sultane de Perse et des vizirs* (ou *Les quarante vizirs*), trouvée au XVIII^e siècle à la Bibliothèque du Roi (Bibliothèque nationale) par un orientaliste anonyme ¹, donne ce même conte modifié : ce n'est pas la fille de Kébal qu'épouse le jeune homme ; c'est sa nièce ².

§ 3

LA « LETTRE DE BELLÉROPHON ». — LA « LETTRE D'URIE ».

La substitution d'une lettre à l'autre, — qui substitue, en définitive, une *noce* à un *enterrement*, — tel est le trait vraiment caractéristique des contes que nous venons de passer en revue.

Quant à la lettre elle-même et quant à cette circonstance que le porteur est celui-là même qu'elle doit perdre, il n'y a rien là, en réalité, de caractéristique, rien qui ne soit *allgemein menschlich*, comme disait Benfey, c'est-à-dire rien qui ne puisse se produire en fait ou s'imaginer partout où il y a des hommes, du moins (dans le cas présent) des hommes civilisés.

Un quémendeur indiscret vous importune pour obtenir une lettre de recommandation auprès de telle personne. Si vous étiez bien sûr que la lettre arrivera au destinataire sans être préalablement lue, ne seriez-vous pas tenté d'écrire à ce desti-

¹ *Bibliothèque universelle des romans*, 1^{er} volume d'octobre 1777, p. 184.

² M. Alexandre Vesselofsky croyait (et nous l'avons cru nous-même pour un temps) que ce trait d'un père poursuivant de sa haine son propre fils existait déjà dans le conte pâli de l'*Attakathā* résumé ci-dessus. C'est qu'au moment où écrivait le savant russe, ce conte de l'*Attakathā* n'était encore connu que par un fragment cité par un Singhalais, James d'Alwis, dans son *Introduction to Kaccayana's Grammar* (Colombo, 1863, p. 101) et reproduit par Albrecht Weber (*Monatsberichte der Akademie zu Berlin*, 1869, p. 42 seq.). L'écrivain singhalais paraît avoir pris dans le sens littéral les expressions employées par le grand marchand au sujet de Ghosaka dans sa missive au potier : « Il y a un *mien fils de basse naissance*.... » L'introduction de l'histoire n'ayant pas été donnée par d'Alwis, Albrecht Weber et, à sa suite, Vesselofsky n'ont pu se rendre compte que Ghosaka n'est nullement le fils, « fils naturel » ou non, du grand marchand. — Comment l'est-il devenu dans les deux contes arabes, c'est ce qu'il est impossible de savoir.

nataire de se débarrasser comme il pourra de l'insupportable personnage ? Et ce dernier s'en irait, porteur d'une *lettre de Bellérophon* ou, si l'on veut, d'une *lettre d'Urie*. La seule différence, c'est que tout ce qu'il risquerait, ce serait d'être éconduit, et non de perdre la vie.

Dans la fable de Bellérophon figurent encore, il est vrai, d'autres traits qui se rencontrent dans telle ou telle branche de notre famille de contes ; mais ce sont là encore de ces traits auxquels s'appliquera l'*allgemein menschlich* de Benfey :

— Bellérophon, qui a repoussé l'amour coupable de la reine Antéa, est accusé, par celle-ci auprès du roi Proetus d'avoir voulu la séduire. Idée si naturelle en sa perversité qu'elle a pu se présenter une masse de fois, dans la vie réelle, à l'esprit d'une femme furieuse ou, dans le monde de la fantaisie, à l'imagination d'un conteur ;

— Bellérophon, après avoir remis au roi de Lycie, beau-père de Proetus, la lettre fatale, est envoyé par celui-ci en diverses expéditions périlleuses, contre la Chimère, contre les Solymes, contre les Amazones. Épisode qui n'a de commun avec l'*Envoi vers le Soleil* que l'idée très générale d'envoyer quelqu'un en un endroit d'où l'on espère bien ne pas le voir revenir ;

— Bellérophon échappe, par sa vaillance, à une troupe de Lyciens mis en embuscade pour le tuer. Encore un trait absolument général ;

— Bellérophon obtient finalement la main de la fille du roi et « la moitié de tous les honneurs royaux ». C'est la conclusion banale de toute sorte de contes.

Tous ces traits réunis peuvent donner à la fable de Bellérophon une ressemblance générale avec certains des contes étudiés ci-dessus ; mais le trait caractéristique s'y cherche en vain : la *substitution de lettre*¹.

Avec la *Lettre d'Urie*, plus rien quant à des ressemblances, même générales ; plus rien que la lettre de mort, donnée à un

¹ Dans notre travail de la *Revue biblique*, auquel nous avons déjà renvoyé, nous avons montré (2^e article, p. 178 seq. = 60 seq. du tirage à part) que tout un ensemble de *traits principaux* est le même dans l'histoire d'Esther et dans l'histoire de... Henry VIII d'Angleterre. Ce sont, partout et toujours, les *traits caractéristiques* qu'il faut considérer.

brave homme trop confiant et qui probablement ne sait pas lire : c'est notre petit fait de la vie ordinaire, mais poussé au tragique, car la missive arrive intacte à destination, et, en conséquence, le pauvre Urie, envoyé sur le front de bataille, à l'endroit le plus dangereux et laissé sans secours, tombe sous les coups des ennemis. Dénouement d'une triste et très vilaine histoire que la Bible raconte en détail avec une précision toute *vécue*, comme on dit aujourd'hui. En résumé, pour couvrir la faute de Bethsabée, faute qui va se révéler, David, — le David d'avant la pénitence, — rappelle le mari, Urie l'Héthéen, du camp dressé devant Rabba, sous prétexte de lui demander un rapport sur la guerre ; il compte qu'Urie reprendra la vie conjugale et que les apparences seront sauvées. Mais le rude guerrier ne veut pas même rentrer dans sa maison, « tandis que l'Arche de Dieu et Israël et Juda sont là-bas sous la tente » ; il se considère comme étant toujours en campagne, et il continuera dans Jérusalem à mener la vie dure que mènent son chef Joab et ses compagnons devant Rabba. Alors, un crime entraînant un autre crime, Urie est renvoyé au camp avec la lettre qui cause sa mort.

Quel rapport y a-t-il dans tout cela avec la Légende du Page ou avec la fable de Bellérophon ? Rien, quant aux motifs qui déterminent l'envoi de la lettre ; rien, quant à ce qui résulte de cet envoi. Rien, — nous l'avons dit et montré, — sinon un trait d'une ressemblance tout à fait générale. S'il y a du *caractéristique* dans le récit historique de la Bible, — et il y en a beaucoup, — ce caractère sépare nettement ce récit de tous ceux desquels on voudrait le rapprocher.

CONCLUSION

Nous voici donc enfin au terme de ce long voyage que la *Légende du Page de sainte Elisabeth de Portugal* nous a fait entreprendre à travers le monde et aussi à travers les siècles. Nous avons remonté des courants bien divers, et toujours, — qu'il s'agisse du thème des *Bons Conseils*, ou de *l'Envoi à la fournaise*, ou de la *Lettre substituée*, ou d'autres thèmes aussi caractérisés, — c'est à l'Inde que nous ont conduit ces courants, non pas à une Inde perdue dans les brumes de l'inaccessible *préhistoire*, mais à l'Inde historique qui, vers l'Occident, par le canal des Persans, et, après la conquête de la Perse, par l'inondation

islamite ; vers l'Orient, par la diffusion du brahmanisme et du bouddhisme en Indo-Chine ; vers le Nord, par la propagande bouddhique en Chine, au Tibet, en Mongolie, a exporté dans tout l'Ancien Continent et plus loin encore (par exemple, dans l'Indonésie) les productions traditionnelles d'une incomparable imagination.



12036